

Bilan et perspective, naturellement ensemble!

Bilan à mi-parcours de la charte
Orientations 2021 - 2026

©JP Hennion -
UIA Photos



Sommaire

PARTIE 1 : Bilan stratégique global4

| | |
|---|----|
| 1- L'action du Parc depuis 2014 : une dynamique indéniable dans un paysage de transformation | 6 |
| 2- Une lecture contrastée de l'avancement des actions de la Charte, dans un territoire qui connaît des évolutions rapides | 8 |
| 3- Une action collective qui paraît globalement trop timide face aux transformations majeures du territoire | 10 |
| 4- Les enseignements à retenir | 12 |
| ANNEXES | 15 |

PARTIE 2 : Bilan opérationnel.....16

| | |
|--|----|
| OS 1.1 Maitriser les modes d'urbanisation | 18 |
| OS 1.2 Préserver et valoriser les atouts paysagers du territoire | 20 |
| OS 1.3 Gérer et préserver la biodiversité | 22 |
| OS 1.4 Gérer l'eau à l'échelle du bassin versant et préserver les zones humides et leurs fonctions | 24 |
| OS 2.1 Valoriser durablement les ressources du territoire | 26 |
| OS 2.2 Gérer les mobilités et les échanges avec l'aire métropolitaine | 28 |
| OS 2.3 Faire face aux enjeux du changement climatique | 30 |
| OS 3.1 Développer et transmettre une culture commune du territoire | 32 |
| OS 3.2 Formaliser une nouvelle gouvernance | 34 |
| OS 3.3 Valoriser l'ouverture et favoriser le lien social | 36 |
| OS 3.4 Organiser la veille sur le territoire et le pilotage stratégique | 38 |

PARTIE 3 : Bilan financier40

PARTIE 4 : Projets phares 2021 - 202644

| | |
|--|----|
| PP 1 Faire émerger des approches plus intégrées de l'urbanisme et de la gestion des milieux..... | 46 |
| PP 2 Se mobiliser face l'accélération du changement climatique .. | 48 |
| PP 3 Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire .. | 50 |
| PP 4 Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature..... | 54 |
| PP 5 Favoriser les matériaux biosourcés et l'éco rénovation et la construction durable | 57 |
| PP 6 Construire et stimuler une citoyenneté active | 58 |

Édito du Président



Dans la dynamique de la démarche prospective, le bilan à mi-parcours de la charte nous permet de tirer les enseignements des six premières années de mise en œuvre de la charte et de définir les inflexions et orientations nouvelles à mettre en œuvre dans les années à venir.

S'il s'agit pour le syndicat mixte du Parc de continuer à assurer ses missions traditionnelles, il convient aussi de contribuer à faire émerger, à l'échelle du territoire, des capacités de réponses collectives et coordonnées face aux grands défis d'avenir.

A ce titre, le syndicat mixte du Parc doit, à la fois, garantir le développement des visions stratégiques, la co-construction de projets innovants tout en assurant localement l'intégration et la déclinaison des politiques publiques des partenaires statutaires (Région, Département, EPCI, communes).

Outre la sphère institutionnelle, l'enjeu sera également de tendre vers une réelle mobilisation citoyenne en faisant du Parc un outil qui s'adresse à tous les publics quels que soient leurs âges, leurs lieux de résidence ou leurs sensibilités.

Dans la deuxième partie de la mise en œuvre de la charte, le syndicat mixte du Parc devra mobiliser l'ensemble de la société locale pour s'approprier les enjeux du territoire et la rendre actrice à part entière de son évolution. L'ambition étant qu'à l'horizon 2030, la mobilisation des habitants, des collectivités, des entreprises et des associations ait permis d'explorer et trouver l'équilibre entre préservation de notre richesse patrimoniale et développement d'une économie résiliente au service d'un cadre de vie harmonieux pour les habitants. Notre territoire sera alors capable de s'adapter aux enjeux du changement climatique et aux évolutions sociétales des mondes à venir.







1

Bilan stratégique global

Rédigé par le cabinet Futuribles, le bilan stratégique global s'est appuyé sur l'analyse du diagnostic et des orientations de la Charte 2014-2026 au regard de la démarche de prospective « PNR de Brière 2060 », mais aussi sur un questionnaire en ligne et des entretiens menés en novembre et décembre 2019.

BILAN

à mi-parcours de la charte

1- l'action du Parc depuis 2014 : Une dynamique indéniable dans un paysage en transformation

Un engagement reconnu, une action globalement comprise

Il ressort, à la lumière des échanges avec les acteurs, que le syndicat mixte du Parc a globalement répondu aux objectifs définis dans le cadre de la Charte.

L'action de l'équipe du Parc depuis 2014 est saluée pour ses efforts et son engagement, malgré des moyens parfois limités au regard de l'ampleur des enjeux à traiter.

Des difficultés financières et politiques sur les premières années (2014-2017) ont manifestement freiné les travaux. Mais il semble indéniable qu'une dynamique collective s'est installée depuis 2017, et la volonté de s'engager est forte parmi la grande diversité des acteurs mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action du Parc.

Il s'avère néanmoins que le sentiment d'appartenance à la dynamique « Parc » n'est pas partagé partout de la même manière. Les identités locales restent fortes, et les acteurs de certains territoires, en particulier se situant sur les franges du territoire, peuvent parfois se sentir moins concernés par la dynamique collective.

Les acteurs interrogés font preuve d'une bonne connaissance globale des missions du syndicat mixte du Parc, ainsi que des principaux objectifs de la Charte 2014-2026. Ils citent spontanément quelques actions phares du Parc, comme le Pacte contre la Jussie, l'engagement pour la maîtrise de l'urbanisation ou la mise en place de la réserve naturelle Marais de Brière à Rozé.

Cependant, il s'avère également que les acteurs ne connaissent pas dans le détail les axes de la Charte et des différentes actions. Il est par ailleurs souligné une insuffisante connaissance par le grand public des actions du syndicat mixte du Parc, ainsi que des études scientifiques auxquelles il a été associé aux côtés du milieu universitaire.



Une dynamique collective qui progresse et se transforme

La dynamique collective a indéniablement progressé, notamment sous l'effet d'un repositionnement du syndicat mixte du Parc.

Alors qu'il était par le passé essentiellement en relation étroite avec ses financeurs, le syndicat mixte du Parc s'est rapproché d'autres acteurs importants du territoire. Il développe désormais davantage de liens avec le tissu associatif, par exemple le réseau naturaliste. Les relations avec les chasseurs, autrefois tendues, se sont apaisées.

L'action du Parc a par ailleurs contribué à réduire l'opposition traditionnelle entre le littoral et la Brière, et à faire émerger une lecture plus globale des enjeux du territoire (et ce, même si les identités locales subsistent encore).

Le paysage institutionnel a également beaucoup évolué depuis 2014, avec la structuration et la montée en puissance des EPCI. Ceux-ci ont pris en charge de nouvelles compétences, notamment celles de l'eau (GEMAPI), du tourisme ou encore de l'urbanisme (PLUi). Elles ont également renforcé leurs moyens financiers et leurs capacités d'ingénierie.

Ainsi, si le syndicat mixte du Parc a pu légitimer son action sur des sujets tels que la biodiversité ou la médiation, il a également dû se repositionner pour tenir compte de cette montée en compétence des EPCI.

Une stratégie fondée sur un diagnostic partiellement incomplet

La stratégie 2014-2026 se fonde sur un diagnostic des dynamiques du territoire, ainsi que sur un bilan / évaluation engagé en 2009 qui porte sur l'évolution du territoire, le bilan de la Charte 2001-2011 et une analyse prospective des enjeux.

Il ressort de ces travaux les points saillants suivants :

- Une complexification de la gouvernance du territoire, avec des conséquences sur la posture et les modes d'action du Parc.
- La complexité des interactions entre un territoire sous forte pression anthropique, le fonctionnement des milieux naturels (notamment les zones humides) et le développement de facteurs exogènes (changement climatique, arrivée d'espèces exogènes, évolution du marais vers l'atterrissement et le boisement).
- L'orientation vers le développement durable (notamment marquée par la labellisation Agenda 21 de la Charte du Parc), avec un enjeu de sensibilisation de la population, de changement de comportements fondé sur une évolution du rapport aux richesses patrimoniales du territoire.

Sur cette base, la stratégie déployée dans la Charte se fonde sur 4 ambitions :

- Maîtriser la gestion de l'espace et la qualité des paysages
- Préserver la biodiversité, qu'il s'agisse des habitats et des espèces face aux espèces invasives et au changement climatique, ou de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.
- Faire du Parc naturel régional un territoire exemplaire en matière de développement durable et solidaire.
- Susciter l'adhésion de la population par rapport aux objectifs de la Charte, ce qui constituera un facteur clé de réussite.

Il y a ici un décalage avec le diagnostic prospectif issu de la démarche prospective « Brière 2060 ». Ce diagnostic prospectif met en effet en lumière l'importance et la rapidité des changements à venir des 40 prochaines années, avec des conséquences majeures pour la Brière, territoire d'estuaire au cœur d'une métropole attractive.

Ils sont de nature à remettre en question les équilibres de ce territoire exceptionnel mais fragile. Ainsi, trois changements majeurs, possibles mais pas encore inéluctables, sont à anticiper pour la Brière à horizon 2060 :

- L’hypothèse de la disparition des marais et des zones humides de la Brière, face à l’accélération du changement climatique et à la hausse du niveau de la mer.
- Le risque de saturation de la capacité d’accueil résidentiel, touristique et économique du territoire de la Brière.
- La transition énergétique du système industrialo-portuaire de Saint-Nazaire et l’affirmation de nouveaux modèles économiques, davantage fondés sur l’économie circulaire et la reconnaissance des services rendus par la Nature.

Le diagnostic de la Charte n’intègre pas ces hypothèses de ruptures.

Il décrit certes un certain nombre de phénomènes à l’œuvre (développement des espèces invasives, changement climatique, nécessité de faire évoluer les comportements dans le sens d’un développement plus durable...), mais sous la forme d’évolutions progressives et maîtrisables.

2- Une lecture contrastée de l’avancement des actions de la Charte, dans un territoire qui connaît des évolutions rapides

Habitat et urbanisme

Le syndicat mixte du Parc s’est fortement engagé, depuis 2014, sur la maîtrise du développement résidentiel et la densification des bourgs. Sur ce sujet, son rôle précurseur est reconnu, ainsi que son rôle d’interlocuteur très utile pour les collectivités, qui a permis de contribuer à faire monter en ambition les documents d’urbanisme.

Par la suite, les EPCI se sont appropriés cette compétence, notamment avec l’élaboration puis l’approbation des SCOT / PLUI. L’articulation entre la Charte et les documents d’urbanisme apparaît aujourd’hui plus délicate, le syndicat mixte du Parc semblant disposer d’un poids et d’un rôle plus limité que par le passé.

Au-delà du contenu des documents stratégiques, il ressort pour le Parc une vraie difficulté à avoir une réelle prise sur les évolutions d’un territoire très attractif, confronté à une forte dynamique d’urbanisation.

La problématique de la préservation de l’identité traditionnelle de l’urbanisme a été relevée, dans un contexte où il faudra demain réduire drastiquement la consommation d’espace, tout en conservant une dynamique résidentielle nécessaire pour assurer les équilibres générationnels.

Il ressort également que l’action du Parc s’est focalisée sur la maîtrise du développement résidentiel, alors que la Charte n’aborde que peu la question des zones d’activités et des zones commerciales, dont la majeure partie se situe en dehors du périmètre classé Parc.

Or, les conditions de leur développement constituent aussi un sujet majeur, compte tenu de leur impact en matière de consommation d’espace et de perturbation du fonctionnement des écosystèmes.

Plusieurs questions mériteraient d’être abordées dans la Charte :

- Quelles possibilités de densification de ces zones ?
- Quelle prise en compte des risques d’inondation croissants à horizon 2050 ? Quelles possibilités de recul stratégique ?
- Quelle complémentarité entre les différentes zones commerciales du territoire ?
- Quelle prise en compte, en amont des projets, de leur pertinence au regard des impacts sur la biodiversité ? Comment donner plus de force au critère « éviter », plutôt que seulement à ceux de « réduire » et « compenser » ?

Biodiversité

Compte tenu des caractéristiques et des vulnérabilités du territoire, la biodiversité constitue le volet majeur de la Charte.

Il s'agit par ailleurs d'un sujet sur lequel le syndicat mixte du Parc apparaît légitime aux yeux des autres acteurs du territoire.

Le bilan met en évidence des réalisations reconnues, comme l'atlas de la biodiversité des communes, la restauration des continuités écologiques pour la loutre, la mise en place de la réserve naturelle Marais de Brière à Saint-Malo-de-Guersac et Saint-Joachim, le suivi et l'expertise de la faune, la lutte contre les espèces invasives ou encore les actions de sensibilisation à l'environnement.

Le Pacte contre la Jussie apparaît comme une action collective unanimement saluée, tant sur les résultats obtenus que sur la capacité à fédérer des acteurs aux positions différentes.

L'action de formation et sensibilisation des scolaires, et de vulgarisation des enjeux de biodiversité est également saluée : il s'agit d'un levier majeur pour entraîner une prise de conscience collective.

Enfin, des progrès ont également été signalés dans l'évolution de la gouvernance, en particulier avec une meilleure association des associations naturalistes et des progrès dans le dialogue avec les chasseurs.

Cependant, les acteurs font aussi le constat que, face à la fragilisation très rapide de la biodiversité, les mesures engagées ne sont pas suffisantes. En effet, si les objectifs de la Charte paraissent globalement positifs, par exemple avec préservation de la Trame verte et bleue à l'échelle de la Brière ou la limitation de la consommation d'espace, leur mise en œuvre s'avère plus difficile.

Plusieurs obstacles ont notamment été identifiés :

- Une approche trop sectorielle de la biodiversité, avant tout considérée comme un patrimoine à préserver et protéger face à des menaces extérieures. La biodiversité ne semble pas suffisamment appréhendée comme étant en interaction avec les activités humaines.
- La prédominance des enjeux de développement économique et d'emploi au sein des EPCI, qui limite la prise en compte de sujets de biodiversité souvent considérés comme moins prioritaires.
- Le déficit de prise en compte des enjeux de biodiversité en amont de la définition de projets d'aménagements, comme les zones d'activités ou les routes.
- Plus globalement, le déficit de prise en compte du long terme se traduit par des actions de court terme sur la biodiversité, avec un déficit de continuité de ces actions dans la durée.

Eau

L'eau apparaît comme un sujet important pour le Parc, sous l'angle de l'aménagement et de la gestion des marais.

Les dernières années ont été marquées par une forte montée en compétence des EPCI et du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (GEMAPI). Cette prise de compétence a permis de renforcer le dialogue entre les acteurs, et d'améliorer leur interconnaissance.

Néanmoins, il apparaît aujourd'hui que la répartition des rôles entre le syndicat mixte du Parc, la Commission syndicale et le Syndicat du Bassin Versant du Brivet reste encore un peu floue.

Agriculture, tourisme et paysages

En matière d'économie, certaines mesures sont reconnues et saluées, comme par exemple l'action sur la filière bovine ou la mobilisation pour la filière « chaume ».

Il est en revanche souligné un déficit d'actions sur des sujets majeurs pour l'avenir du territoire :

- La prise en compte des risques de submersion marine en lien avec le changement climatique.
- Le renforcement du lien entre l'agriculture et la consommation locale.
- La réduction des rejets polluants dans les nappes d'eau, qui représente une préoccupation d'importance dans les franges du Parc.
- La reprise des terres agricoles par de nouveaux agriculteurs, qui constitue une alternative bienvenue par rapport à l'extension continue des parcelles.

S'agissant du tourisme, le constat est celui d'une pression touristique très forte, avec une sensibilité particulière sur les franges du territoire et sur le littoral.

Plusieurs actions emblématiques sont reconnues, comme celle de l'aménagement des sites de Kerhinet et de Rozé, ou les marchés fermiers estivaux du jeudi. Les différentes initiatives en matière de tourisme ont par ailleurs joué un rôle non négligeable pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire du Parc

L'action du syndicat mixte du Parc est néanmoins jugée relativement discrète depuis le transfert des moyens humains propres dédiés et l'intégration de l'Office de Tourisme de Brière à l'office intercommunal La Baule Presqu'île de Guérande.

Sur les paysages, la démarche engagée sur la signalétique a eu un réel impact en matière de sensibilisation des acteurs, et a permis des avancées sur la réduction de l'impact visuel des enseignes publicitaires.

En revanche, la programmation de la stratégie a semblé insuffisamment précise, avec un déficit de mise en œuvre par les collectivités.

3- Une action collective qui paraît globalement trop timide face aux transformations majeures du territoire

Une action positive en faveur de la sensibilisation et l'émergence de préoccupations partagées

Le rôle du syndicat mixte du Parc en matière d'éducation à l'environnement est largement salué par les acteurs interrogés. Son action en matière de pédagogie et de diffusion de connaissance scientifique est également appréciée, même si elle gagnerait à être mieux connue.

Par ailleurs, il est souligné une dynamique plus collective depuis quelques années, que ce soit avec les financeurs du Parc, mais aussi avec les associations.

Enfin, quelques projets forts (densification urbaine, chaume, Pacte Jussie...) ont permis de fédérer les acteurs et de rapprocher les points de vue.

Un modèle de développement qui n'est pas assez questionné ?

La stratégie de la Charte est fondée sur l'idée que le territoire pourra dans les prochaines années continuer à jouer sa fonction d'accueil (de nouvelles populations, de services, d'activités économiques...), tout en préservant les équilibres de ses écosystèmes naturels ;

La notion de modèle de développement peut néanmoins être questionnée au regard des conclusions de la démarche prospective « Brière 2060 ».

Si l'équilibre entre les différentes fonctions écologique, résidentielle et économique du territoire constitue le cœur de l'action du Parc, il semblerait utile de développer une réflexion de fond sur la notion de modèle de développement face aux grands changements environnementaux. A cet égard, la sensibilisation des décideurs des collectivités face à ces changements constitue un enjeu essentiel.

L'accélération du changement climatique : changement majeur pour les équilibres du territoire, le début d'une prise de conscience collective ?

Les défis écologiques auxquels est confrontée la Brière rendent plus que jamais nécessaires les approches transversales et systémiques.

Cette transversalité apparaît être au cœur de la mission du Parc, chargé de veiller au bon équilibre entre les différentes dimensions du territoire. Les acteurs soulignent d'ailleurs les progrès qui ont récemment été faits en matière d'articulation entre les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes, et ceux liés aux activités humaines.

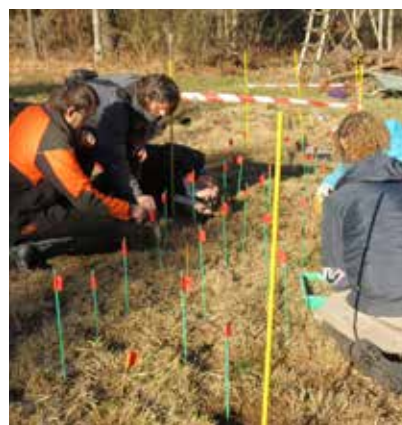
Ils encouragent cependant à aller plus loin dans ces approches systémiques :

- Trame verte et bleue mais aussi noire¹ pour lier biodiversité et aménagement.
- Economie circulaire et économie sociale et solidaire pour faire le lien avec la société civile.
- Développement de recherches actions sur des dimensions sociétales (culture, développement durable...), avec l'objectif d'associer également les populations défavorisées.
- Généraliser les réflexions systémiques et les relations entre les sujets (biodiversité / eau / urbanisme / tourisme / agriculture), afin de pouvoir encore mieux questionner le modèle de développement du territoire, et la relation entre l'Homme et la nature.

L'accélération du changement climatique constitue un défi encore plus fondamental, en ce qu'il modifie de manière rapide des facteurs d'influence du territoire : hausse du niveau de la mer, hausse des températures et conséquences associées (notamment développement de l'évapotranspiration), développement des phénomènes de risques naturels. Ces changements rapides remettent en question le fragile équilibre, historiquement construit par l'Homme, des marais et des zones humides de la Brière.

L'accélération du changement climatique déstabilise donc l'équilibre des écosystèmes naturels, mais aussi les différentes dimensions des activités humaines : qualité de vie, santé, activité agricole, tourisme, urbanisme...

Face à l'ampleur du défi, aucun acteur ne dispose à lui seul des moyens pour agir efficacement. Il semble donc y avoir nécessité à accélérer une prise de conscience encore récente, mais aussi de mener des actions globales et coordonnées.



¹ La trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

4- Les enseignements à retenir

Le bilan à mi-parcours ne vise pas à réorienter significativement le contenu de la Charte du Parc, mais plutôt à apporter quelques corrections ou infléchissements.

Pour autant, l'accélération des changements environnementaux et socio-économiques observés sur le territoire depuis quelques années nécessite qu'une adaptation des modes d'actions collectifs soit dès à présent engagée.

Deux axes apparaissent particulièrement stratégiques à investir :

L'accélération de la mobilisation collective face au changement climatique

Le phénomène de changement climatique représente un sujet majeur compte tenu de l'exposition et de la vulnérabilité du territoire de la Brière.

L'accélération de la prise de conscience et de la mobilisation des acteurs constitue dès lors une priorité pour déployer des actions d'adaptation en matière de protection du trait de côte, de gestion des écosystèmes, de prise en compte du risque dans l'urbanisme et les constructions, d'agriculture ou encore de tourisme. Elle concerne les collectivités, le secteur associatif, les entreprises mais aussi les citoyens.

Elle ne pourra s'envisager sans un changement d'échelle, permettant d'aborder le phénomène à une échelle plus pertinente. Ainsi, la prise en compte du bassin du Brivet dans son ensemble permettrait d'aborder de manière plus complète les perturbations du changement climatique sur le cycle de l'eau.

La capacité à déterminer plus précisément les impacts localisés futurs du changement climatique sera par ailleurs un facteur essentiel pour qualifier et quantifier la nature et l'ampleur des actions d'adaptation à engager.

Elle permettra d'objectiver les mesures à engager dans le cadre d'une future stratégie d'adaptation du territoire, et de chiffrer leur coût.

Il apparaît donc stratégique que les acteurs du territoire se mobilisent le plus largement possible pour définir une stratégie d'adaptation au changement climatique, et définissent des leviers pour généraliser la mobilisation de tous les acteurs briérons.

Là aussi, un changement d'échelle, par exemple à celle de l'estuaire, sera utile pour fédérer un plus grand nombre d'acteurs autour de la question complexe de la modélisation des impacts du changement climatique.

Cet élan collectif constituera par ailleurs un atout pour solliciter les nécessaires soutiens techniques et financiers, compte tenu de la complexité et du coût des stratégies d'adaptation.

Le repositionnement du syndicat mixte du Parc dans le jeu institutionnel

Le bilan à mi-parcours met clairement en évidence l'évolution rapide du contexte institutionnel local, avec notamment la montée en puissance des EPCI.

Cela interroge naturellement le rôle du syndicat mixte du Parc, et sa plus-value par rapport aux actions engagées par les autres acteurs du territoire.

Ainsi, par exemple :

- En matière d'agriculture, on peut noter une appréciation contrastée de ce que devrait être le rôle du syndicat mixte du Parc. Les EPCI et la chambre d'agriculture sont déjà investis, par ailleurs de nombreux acteurs sont mobilisés sur le sujet de l'alimentation suite à la loi Egalim.
- Dans le domaine du tourisme, pour certains acteurs interrogés, le syndicat mixte du Parc dispose de la légitimité et des outils pour organiser / canaliser les flux touristiques sur le territoire, faire émerger de nouvelles approches (slow tourisme). Pour d'autres, il est « un acteur parmi d'autres », et n'est pas spécialement « attendu » par les acteurs locaux sur ce sujet.

- Sur un certain nombre de sujets comme celui de la biodiversité, la question qui se pose est celle de la capacité du syndicat mixte du Parc à faire valoir ses priorités, et à s'assurer qu'elles seront relayées ou mises en œuvre par les autres acteurs du territoire.
- En matière d'urbanisme, la Charte du Parc a permis de porter un message ambitieux sur les questions de densification et de maîtrise de la consommation d'espace. Mais, avec l'appropriation par les EPCI des questions d'urbanisme notamment via l'élaboration des PLUI et des SCOT, les orientations de la Charte apparaissent quelque peu « datées », et la plus-value du Parc moins claire.

La capacité du syndicat mixte du Parc à se repositionner dans la « chaîne stratégique » apparaît dès lors nécessaire pour clarifier son rôle et sa plus-value par rapport aux autres acteurs du territoire.

Le syndicat mixte du Parc serait ainsi amené à moins agir en direct, et davantage à intervenir en appui et en complémentarité des autres acteurs :

- Sur la dimension prospective, afin de mettre en évidence les changements à l'œuvre et ceux à anticiper.
- Sur l'exploration de nouvelles approches, et la conduite d'expérimentations dans le cadre de sujets nouveaux ou émergents.
- Sur l'appui à l'animation de démarches d'intelligence collective, largement ouvertes sur les acteurs organisés du territoire mais aussi les citoyens.

Ces propositions rejoignent les préconisations formulées dans l'avis du Comité Economique Social et Environnemental d'octobre 2018², qui « visent à renforcer les complémentarités avec les EPCI et les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, à encourager les PNR dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation », mais aussi à « renforcer la participation pour conforter le rôle des parcs et leur légitimité comme outil de démocratie participative dans les territoires ruraux ».

Ces deux axes de réflexion pourraient guider la formulation des inflexions à apporter au contenu de la Charte du Parc.

Par ailleurs, la prochaine installation des « Laboratoires de transition » permettra d'expérimenter de nouvelles formes de travail collectif associant largement les acteurs du territoire.

Les laboratoires visent à faire émerger de nouvelles pratiques collectives, susceptibles d'apporter des réponses plus efficaces face aux grands défis d'avenir du territoire : accélération du changement climatique et transition écologique.

Leur plus-value repose notamment sur :

- **L'association d'une diversité d'acteurs (institutionnels, socio-économiques, citoyens) afin d'enrichir la réflexion et favoriser la transversalité.**
- **Un processus itératif, permettant de réinterroger les besoins et de faire émerger de nouvelles solutions, avec des aller-retour entre réflexions sur les concepts et les méthodes, et expérimentations terrain.**
- **Un processus organisé, avec une feuille de route, des objectifs à atteindre et un calendrier.**

² *Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives, Alain Feretti (CESE)*

Ces laboratoires porteront sur des sujets clés pour l'avenir de la Brière :

- Laboratoire « Inventer l'urbanisme de demain » : comment penser un urbanisme « zéro artificialisation » cohérent avec les différentes fonctionnalités écologiques et humaines du territoire ?
- Laboratoire « Accélérer la mobilisation pour la transition » : comment mettre en place une méthode et une ingénierie locale pour accélérer la mobilisation des acteurs dans la transition écologique ?
- Laboratoire « Préparer l'adaptation au changement climatique » : face à l'accélération du changement climatique, comment susciter des réponses coordonnées entre acteurs / secteurs, intégrant le risque et l'incertitude ?

Ils permettront de préfigurer de nouvelles formes d'action collective, et ainsi de préparer la future révision de la Charte du Parc.



ANNEXES

LISTE DES ACTEURS INTERVIEWÉS

- *Gwénola Kervingant, Bretagne Vivante*
- *Chantal Brière, maire de St Lyphard, vice-présidente de Cap Atlantique*
- *Léa Bouguyon et Sophie Emont, Fédération nationale des PNR*
- *Guy Bourlès, Ligue de Protection des Oiseaux*
- *Thomas Obé, DREAL des Pays de la Loire*
- *David Samzun, maire de St Nazaire*
- *Véronique Moyon, présidente de la CC Pays de Pont-Château*
- *Evelyne Fédrigo, Conseil départemental de Loire Atlantique*
- *Cyrille Bellouard, Conseil régional des Pays de la Loire*
- *Ludivine Boutroue, Conseil régional des Pays de la Loire*

QUESTIONS DU SONDAGE EN LIGNE

1. L'avancement de la mise en œuvre de la Charte
 - Avez-vous connaissance du niveau d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de la Charte ?
 - Y a-t-il selon vous des objectifs qui ont été particulièrement bien mis en œuvre ? Et d'autres qui au contraire le sont beaucoup moins ?
 - Avez-vous une explication particulière sur ce qui a permis le bon avancement de certains objectifs ? Et sur, au contraire, ce qui n'a que peu avancé ?
2. Les impacts de la Charte sur le territoire
 - Quel est votre point de vue sur l'impact des objectifs et des actions du Parc sur l'évolution globale du territoire ? Et sur celle des milieux naturels en particulier ?
 - Comment appréciez-vous, de manière plus globale sur le territoire, les stratégies et les actions engagées par les différents acteurs au regard des enjeux des milieux naturels de la Brière ?
3. La pertinence du diagnostic de la Charte au regard des enjeux futurs
 - Dans quelle mesure considérez-vous que le diagnostic de la Charte du Parc prend en compte les enjeux futurs du territoire ?
 - Pensez-vous qu'il y a des évolutions majeures qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans le diagnostic ?
4. La pertinence des objectifs de la Charte au regard des enjeux futurs
 - Les objectifs et les actions de la Charte vous semblent-ils pertinents au regard des enjeux futurs du territoire (notamment mis en évidence dans la démarche prospective) ?
 - Préconisez-vous une réorientation de certains de ces objectifs (sans pour autant remettre en cause les orientations fondamentales de la Charte) ?
 - Y a-t-il des sujets qu'il vous semblerait nécessaire que la Charte puisse intégrer dans sa version actualisée ?
5. La cohérence des moyens humains et financiers
 - Les moyens humains et financiers mobilisés pour mettre en œuvre la Charte vous paraissent-ils à ce jour adaptés ?
 - Vous semblent-ils cohérents au regard des enjeux futurs du territoire ?
 - Quelles préconisations pouvez-vous éventuellement faire à ce sujet ?



Bilan opérationnel

Le bilan opérationnel évalue la mise en œuvre des 11 objectifs stratégiques de la charte par le syndicat mixte du Parc. Il identifie les points forts et difficultés et dessine les orientations pour la fin de la charte.

MAITRISER les modes d'urbanisations

Mesure 1.1.1. : Asseoir un développement urbain économe en espace

Mesure 1.1.2. : Doter le territoire d'outils opérationnels favorisant un urbanisme durable

Mesure 1.1.3. : Développer la concertation interterritoriale



Les principales actions engagées par le syndicat mixte



Traduction de la charte dans les documents d'urbanisme

Le syndicat mixte du Parc, en partenariat avec l'ADDRN, a accompagné la révision des SCoT à travers l'élaboration de guide « Aide à la transposition de la charte ».

De même, pour chaque PLU(I), le syndicat mixte a rédigé un document de contribution pour l'élaboration ou la révision du document. Ces documents sont articulés autour de recommandations de traduction dans le PLU des différents objectifs stratégiques de la charte.

Le syndicat mixte a ensuite participé en tant que Personne Publique Associée aux différentes phases de l'élaboration des documents. Un appui plus spécifique a pu être apporté en termes de conseils auprès des collectivités, notamment dans les domaines de la biodiversité ou du patrimoine bâti de chaumières.

Cet accompagnement a permis une véritable prise en compte de la charte dans les documents d'urbanisme dans le respect de la notion de compatibilité et s'est traduit systématiquement par des avis favorables émis par le syndicat mixte.



Doter le territoire d'outils opérationnels d'accompagnement

La collection de guides sur l'architecture, l'urbanisme et les paysages a été lancée à travers l'édition de quatre premiers guides consacrés aux chaumières, à la gestion des eaux pluviales, à la signalétique et la publicité et aux enseignes commerciales.

Néanmoins, ces productions ne répondent que très partiellement à l'ambition affichée de la charte, qui au-delà de l'édition de ces documents, prévoyait la mise en place d'un véritable « Atelier d'Architecture, d'urbanisme et des paysages » au service des collectivités, permettant de développer une culture commune, d'interroger les modes de production et de promouvoir l'innovation.

Faute de moyen humain suffisant, cette animation territoriale s'effectue de manière ponctuelle dans le cadre de la mise en œuvre de projet thématique (Publicités, signalétique, enseignes).



Concertation interterritoriale

L'espace de dialogue InterSCoT prévu par la Charte et auquel devait participer le syndicat mixte du Parc n'a pas été formellement mis en place par les EPCI.

Néanmoins, l'adhésion en 2014 du syndicat mixte du Parc à l'agence d'urbanisme ADDRN permet de répondre en partie aux objectifs affichés dans la charte.

En effet, en tant que membre de l'agence, le syndicat mixte du Parc participe à l'élaboration et au suivi du programme partenarial de l'ADDRN. Cette participation permet d'avoir une vision complète des projets confiés à l'agence d'urbanisme par ses différentes collectivités membres et de construire une mise en œuvre coordonnée de ceux-ci.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

3 SCOT mis en comptabilité avec la charte

49 % : taux de nouveaux logements dans les centres bourg

+0.6 % : taux de croissance annuel d'artificialisation

Légendes



État d'avancement de l'Objectif Stratégiques



Action à engager durant les 3 premières années de la charte

Analyse critique : points forts et difficultés

> Les orientations stratégiques de réduction de la consommation d'espace, de priorisation du développement dans les bourgs et la délimitation des espaces agricoles pérennes sont aujourd'hui traduites dans la majeure partie des documents d'urbanisme du territoire

> Un partenariat renforcé entre l'ADDRN et le syndicat mixte du Parc

> La mise en place d'ABC permet une amélioration des connaissances et des enjeux liés à la biodiversité et une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les projets d'aménagement.

> Capacité d'accompagnement des collectivités par le syndicat mixte limité

> Coordination interSCoT non mis en place

> Le déficit de prise en compte de l'urbanisation liée aux activités économiques et commerciales

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Ce qui paraissait comme des objectifs très ambitieux et ayant fait l'objet de nombreuses discussions lors de l'élaboration de la charte sont devenus des objectifs largement partagés et traduits dans les SCoT de Cap Atlantique et du pôle métropolitain et mis en œuvre au sein des PLU(l) du territoire.

L'enjeu est désormais d'aller plus loin et d'engager les collectivités du Parc dans la perspective d'un développement s'appuyant sur la zéro artificialisation nette, dans le cadre d'une approche fonctionnelle tenant compte des multiples interactions entre l'urbanisme et les écosystèmes naturels.

La priorité pour la fin de la charte est de construire les principes de l'urbanisme de demain, à travers :

- l'engagement d'une réflexion sur la mise en œuvre concrète de la zéro urbanisation nette sur le Parc avec un large éventail d'acteurs concernés (acteurs institutionnels, collectivités volontaires, promoteurs, habitants, agriculteurs...)
- l'identification des secteurs ayant vocation à être renaturés dans une logique d'amélioration fonctionnelle des écosystèmes
- l'expérimentation de nouvelles formes d'urbanisme et d'architecture mieux adaptées au changement climatique

La mise en œuvre de ces orientations passe notamment par l'animation avec l'ADDRN du laboratoire de transition sur l'urbanisme de demain et dans ce cadre l'accompagnement de 3 projets opérationnels portés par des collectivités du Parc.

Ce travail doit permettre d'esquisser une doctrine territoriale pour un urbanisme intégrant systématiquement les aspirations des habitants et le bon fonctionnement des écosystèmes naturels. Cette doctrine contribuera à la réflexion engagée au niveau local (Département) et national (Etat) et qui préfigure le volet urbanisme de la future charte du Parc.

Il doit également permettre de renforcer la coopération avec l'ADDRN et le CAUE, acteurs principaux de l'accompagnement opérationnel des collectivités, le syndicat mixte du Parc apportant la prise en compte des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité des écosystèmes dans les projets d'aménagement.



PRÉSERVER et VALORISER les atouts paysagers du territoire



Mesure 1.2.1. : Accompagner la réflexion sur l'évolution du site inscrit de Grande Brière Mottière en site classé

Mesure 1.2.2. : Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable

Mesure 1.2.3. : Préserver et faire découvrir les paysages

Mesure 1.2.4. : Maitriser la publicité et la signalétique

Mesure 1.2.5. : Eviter ou réduire les atteintes aux paysages

Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Plan d'action pour le patrimoine de chaumière

Afin de comprendre et solutionner le phénomène de dégradation prématurée des toitures en chaume, le syndicat mixte du Parc a engagé une coordination multi-acteurs (professionnels de la filière, propriétaires, collectivités et chercheurs) débouchant sur une meilleure compréhension du phénomène, la construction d'un référentiel professionnel intégrant la gestion du risque de dégradation et la mise en place d'un programme de soutien financier aux propriétaires.

Requalification des ports de Brière

Un état des lieux des ports d'embarquement a été réalisé tout autour du marais de Grande Brière et sur des points stratégiques des marais privés et du Brivet. Son partage avec les principaux partenaires et acteurs du territoire, a été initié et doit se poursuivre afin d'élaborer une stratégie d'intervention à l'échelle du marais. La majorité des ports considérés comme prioritaires, les plus largement connus et fréquentés sont concernés par des projets de requalification, à l'étude ou en passe d'être réalisés.

Publicité et signalétique

En concertation avec les élus et services techniques des communes, une charte de la signalétique d'information locale a été élaborée. Ces ateliers ont aussi permis de partager et faire connaître la réglementation à ce sujet et plus particulièrement en matière de publicité. Ces éléments ont été synthétisés et diffusés dans un document guide.

Ce travail collaboratif a donné suite à une étude plus fine pour la définition d'une charte des enseignes et devantures commerciales. Le guide dédié donne des principes de composition et de réglementation généraux ainsi que des préconisations spécifiques au territoire du Parc (colorimétries notamment). Ce guide a été partagé lors de demies-journées de formation auprès des services techniques des communes.

Traiter les entrées du Parc naturel régional et mettre en œuvre le programme d'actions paysagères de la Frange Sud

Sur la frange sud du Parc naturel régional, des aménagements et actions ont permis la requalification de la route nationale le bordant : l'enlèvement de nombreux panneaux publicitaires, accompagnement du projet de poste RTE et de la construction de dispositifs anti-bruit le long des secteurs habités.

Mise en place de schémas d'aménagement bocager

Un schéma d'aménagement bocager a été mis en place par Cap Atlantique et un autre est en projet par le SBVB, ce qui va permettre de couvrir l'ensemble des communes du Parc.

Néanmoins le syndicat mixte du Parc n'a pas joué son rôle de coordination attendu sur la mise en place de ces plans bocagers afin d'y intégrer à une échelle territoriale large une vision transversale des enjeux intégrant le paysage, la biodiversité, l'économie agricole et forestière et la gestion de l'eau. Attente réexprimée par la Région et l'ADEME d'avoir une vision globale notamment le lien avec la SRB et le déploiement du label haie bas carbone pour une gestion durable des haies.

Analyse critique : points forts et difficultés

- > La problématique de détérioration prématurée des toitures a conduit le syndicat mixte à s'engager fortement sur la protection et la valorisation du patrimoine de chaumières et à aller au-delà des ambitions de la charte avec l'objet d'un référentiel technique validé par l'AQC.
- > Le territoire dispose des outils permettant d'assurer une maîtrise de la publicité et la qualité de sa signalétique
- > L'émergence d'initiatives communales autour des ports et la réflexion globale

- > Actions limitées par rapport aux enjeux de banalisation des paysages, avec plusieurs mesures non engagées ou très partiellement engagées
- > Très faible capacité du syndicat mixte pour accompagner comme prévu par la charte les communes sur le patrimoine bâti et le paysage : AVAP, ZPR, petit patrimoine, intégration réseau...
- > Absence du syndicat mixte dans la coordination et l'animation territoriale sur la thématique du paysage

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

La première priorité sera de consolider les actions engagées dans les 6 premières années

- s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des règles et assurer une veille à long terme sur la durabilité à long terme des toitures
- mobiliser et accompagner les équipes municipales renouvelées pour la mise en œuvre de stratégie sur la publicité, la signalétique et les enseignes
- finaliser la réflexion sur l'aménagement des Ports de Brière, initier et accompagner les projets opérationnels, notamment dans le cadre d'une démarche de mobilisation citoyenne (labo 2) permettant une appropriation des habitants

Au-delà de ces projets s'inscrivant dans la continuité des actions déjà engagées, la capacité actuelle du syndicat mixte à accompagner plus largement ses collectivités membres sur la thématique du paysage se pose. Cette question se pose d'autant plus que les compétences en matière de paysage sont peu présentes dans l'ingénierie territoriale locale et que le paysage constitue un des piliers de la politique des Parcs naturels régionaux et devrait être renforcé dans le cadre du projet de réforme sur les structures porteuses de Parcs.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

24 ports ont fait l'objet d'un état des lieux

3 communes pilotes se sont engagées dans une déclinaison opérationnelle du guide de la signalétique



GÉRER et PRÉSERVER la biodiversité



Mesure 1.3.1. : Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables

Mesure 1.3.2. : Décliner la Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional

Mesure 1.3.3. : Favoriser la conservation de la biodiversité ordinaire

Mesure 1.3.4. : Réduire la dynamique d'invasion

biologique

Mesure 1.3.5. : Eviter, Réduire, Compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

Mesure 1.3.6. : Préserver la tranquillité des milieux et des espèces

Mesure 1.3.7. : Organiser le suivi de la biodiversité et l'expérimentation de forme de gestion

Les principales actions engagées par le syndicat mixte



Piloter et animer les stratégies et outils de conservation de la nature

Le syndicat mixte du Parc est animateur Natura 2000 du sites Marais de Brière, marais de Donges et du Brivet, co-gestionnaire de la RNR des « marais de Brière » et l'interlocuteur privilégié pour la déclinaison de plan nationaux d'actions ou de conservation sur son territoire. Pour ce faire, il impulse les actions d'études, de suivi et de gestion conservatoire nécessaires à la préservation de la faune, la flore et les habitats.

Sur le site Natura 2000, il a accompagné les communes dans la signature de contrats et la mise en œuvre d'actions de gestion et de restauration d'habitats d'intérêt communautaires (Cladiciaie de Prinquiau, Landes humides de Sainte Reine de Bretagne) et d'espèces protégées (Chauves-souris à Pontchâteau). Le dispositif MAEC a été porté auprès de plus d'une centaine d'exploitations agricoles sur plus de 4000 ha. Un projet spécifique de pâturage collectif (MAE SHP) a été initié sur le marais indivis de Grande Brière Mottière.

Le nouveau plan de gestion de la RNR des « marais de Brière » 2018-2024 ambitionne de faire des marais de Brière un site atelier pour la conservation, l'étude et le suivi de la biodiversité remarquable à travers une cinquantaine d'actions

De plus, il accompagne les gestionnaires de sites pour une meilleure prise en compte des espèces bénéficiant de plans de conservation ou d'actions (Butor étoilé, Anguille, Ail des landes, Crypsis piquant ...). Ainsi, l'Ail des landes a été réintroduite sur des stations où elle avait disparu grâce à la mobilisation de partenaires et des propriétaires. La déclinaison de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle communale a été engagée notamment en assistant les collectivités dans l'intégration des trames et continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.



L'amélioration de la connaissance et la mobilisation de la société civile

Le syndicat mixte du Parc a porté une démarche d'atlas de la biodiversité communal sur 8 communes de son territoire en vue d'améliorer le niveau de connaissance sur la faune, la flore et les habitats ainsi que de sensibiliser et mobiliser les scolaires, le grand public et les acteurs de la société civile (agriculteurs, chasseurs, associations, entreprises). Ces atlas ont pour objectifs de devenir des outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre de politiques publiques.

En parallèle, l'élaboration d'un observatoire de la biodiversité locale a été lancé et les producteurs de données (associations, collectivités...) mobilisés pour le partage et leur valorisation des données naturalistes du territoire. De plus, le syndicat mixte a poursuivi sa politique d'acquisitions des connaissances (études, suivis, programmes scientifique) et d'expérimentation sur l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité.

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire des marais de Brière a été réalisée sur près de 14 000 ha de marais. L'étude de la distribution du Flûteau nageant a permis de préciser les préconisations de gestion sur différentes stations. Le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, la Barge à queue noire, le Phragmite aquatique ou encore l'Anguille et Loutre d'Europe ont fait l'objet de suivis réguliers ou d'études spécifiques. En parallèle un programme de recherche a été lancé sur la résilience des écosystèmes (Thèse de doctorat sur la résilience des Mares à l'écrevisse de Louisiane).

Le suivi, la gestion et l'évaluation des pressions sur le patrimoine naturel

Sur la période 2014- 2020, le syndicat mixte du Parc a porté l'animation d'un pacte local de lutte contre le développement de la Jussie. Cette démarche solidaire a fédéré 17 organismes et 19 exploitations agricoles autour d'un programme d'actions combinant veille territoriale, expertise scientifique, optimisation et expérimentation de moyens de régulation.

Face à l'arrivée de 5 nouvelles espèces végétales invasives, les signataires du Pacte ont décidé de poursuivre et d'étendre la démarche aux invasions biologiques sur un territoire élargi.

Dans le cadre des projets d'aménagement, le syndicat mixte émet un avis technique sur les projets soumis par voie réglementaire. Sur demande, il accompagne les porteurs de projet sur réalisation des évaluations d'incidences et la définition et mise en œuvre de mesures compensatoires.

Analyse critique : points forts et difficultés

> Capacité à fédérer et mobiliser les différents types d'acteurs (associations, collectivités, agriculteurs) autour des enjeux de la biodiversité (Pacte jussie, ABC, contrat Natura 2000, observatoire...)
> Expertise scientifique reconnue

> Faiblesse structurelle en termes de moyens humains du syndicat mixte dans un de ces principaux domaines d'intervention
> Capacité d'actions bien en deçà des enjeux et pressions du territoire, de la dégradation de milieux et de l'érosion de la biodiversité
> Connaissances naturalistes assez limitées en dehors des zones de marais, en cours de développement grâce aux ABC

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Au-delà d'une continuité des missions axées sur la biodiversité remarquable (Natura 2000, RNR, PNA, continuités écologiques de la loutre et de l'anguille...), le syndicat mixte du Parc doit renforcer sa capacité à mobiliser et à fédérer le territoire pour agir et faire émerger des réponses collectives et coordonnées face aux grands défis liés à la biodiversité.

Dans ce cadre, il doit

- Assurer le déploiement des ABC sur l'ensemble des communes du Parc
- Aider à la rédaction de plans d'actions communales et intercommunales
- Accompagnement des EPCI dans la démarche TEN
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions issues des ABC et des TEN (restauration ou gestion de milieux, valorisation et protection, confortement de la TVB...)
- Être associé en amont des projets d'aménagement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et privilégier l'évitement à la compensation
- Animer une stratégie territoriale relative aux invasions biologiques
- Entrer en relation avec les entreprises du territoire afin de les aider à prendre en compte les enjeux de biodiversité et de les rendre actrices de sa protection

Cette mobilisation territoriale s'appuiera sur un renforcement de la production, l'exploitation et la valorisation des données naturalistes à travers l'accueil de la recherche, la poursuite des suivis et études et l'observatoire de la biodiversité et l'animation d'un réseau territorial des producteurs de données naturalistes.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

1266 ha superficie de prairie envahie par la jussie



GÉRER L'EAU à l'échelle du bassin versant et préserver les zones humides et leurs fonctions

Mesure 1.3.1. : Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables

Mesure 1.4.1 : Préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau, les canaux et les zones humides

Mesure 1.4.2. : Poursuivre la politique d'économie d'eau

Mesure 1.4.3. : Réduire et maîtriser les pollutions domestiques, agricoles et industrielles



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Un transfert des actions vers le SBVB

Eu égard à l'enjeu manifeste de conservation des zones humides du territoire, le syndicat mixte du Parc s'est impliqué pendant de nombreuses années dans la gestion de l'eau et des zones humides. Ainsi il a assuré (en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre) la réalisation des travaux d'entretien du marais de Grande Brière Mottière ainsi qu'un suivi de la qualité physicochimique et biologique du réseau hydrographique du bassin du Brivet. Par ailleurs, entre 2014 et 2018, une démarche partenariale a été menée pour mobiliser et sensibiliser les propriétaires riverains à l'entretien des cours d'eau avec à l'issue, la réalisation d'un outil de sensibilisation et d'information.

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat du bassin versant du Brivet, l'implication du syndicat mixte du Parc dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et humides, s'effectue principalement dans le cadre de son expertise et de ses missions de gestion et de conseils en matière de préservation de la biodiversité. En effet, le syndicat mixte du Parc intervient désormais sur les zones humides et le réseau hydrographique en tant qu'animateur des sites Natura 2000 et des MAEc, co-gestionnaire de la Réserve naturelle mais aussi comme structure reconnue pour son expertise scientifique notamment sur les peuplements piscicoles et les espèces exotiques envahissantes. Des actions de sensibilisation et de formation sur le cycle de l'eau sont également mises en œuvre sur le bassin du Brivet dans le cadre du contrat de territoire 2020-2025.

De nombreuses actions, initialement prévues sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte sont ainsi désormais portées par le SBVB (entretien de marais, sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques de l'eau, suivi de la qualité des eaux...)

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Très mauvaise Qualité chimique de l'eau
Référence Brivet

Moyenne Qualité bactériologique de l'eau

100 % des communes engagées
« vers le zéro pesticide »
(obligation réglementaire)

Analyse critique : points forts et difficultés

- > Portage des actions de gestion et de suivi par le SBVB et Cap Atlantique à l'échelle pertinente des bassins versant et d'outils financiers spécifiques (contrats territoriaux eau)
- > Accompagnement des gestions par le syndicat mixte du Parc en termes d'expertise et de conseils en matière de préservation de la biodiversité

- > Cartographie des mares incomplète avec risques avérés de non prise en compte dans les documents d'urbanisme conduisant à des comblements
- > Etude et programme de recherche sur l'évolution du marais et notamment le risque d'atterrissement non engagés

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Afin de garantir une approche écosystémique des milieux aquatiques dans les travaux et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques, il convient de renforcer la coordination entre le syndicat mixte du Parc et le SBVB.

Le laboratoire « Préparer l'adaptation au changement climatique » de la démarche prospective devra intégrer dans ses réflexions la dynamique d'évolution de l'écosystème marais, notamment en ce qui concerne la production de biomasse.





OS2.1

VALORISER DURABLEMENT les ressources du territoire

Mesure 2.1.1. : Conforter et développer les filières agricoles existantes

Mesure 2.1.2. : Soutenir l'agriculture de marais

Mesure 2.1.3. : Préserver et valoriser une agriculture au service de la biodiversité

Mesure 2.1.4. : Fédérer les acteurs du tourisme autour de l'écotourisme

Mesure 2.1.5. : Favoriser une diffusion équilibrée des flux touristiques

Mesure 2.1.6. : Initier de nouvelles filières durables en s'appuyant sur les spécificités et les atouts du territoire

Mesure 2.1.7. : Favoriser le développement d'une économie durable

Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Transition alimentaire et environnementale

Le syndicat mixte du Parc coordonne depuis 2014, des projets associant les principaux acteurs agricoles et les collectivités locales, sur le thème des circuits alimentaires de proximité. En 2017, le projet LOCALITERR a été labellisé « projet alimentaire territorial » par le ministère de l'agriculture. Il comprend deux axes pour d'une part fédérer et sensibiliser autour de l'alimentation de proximité des acteurs variés et d'autre part favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux en mettant l'accent sur des filières sous tension ou emblématiques, la filière maraichage et la filière « viande bovine ».

Le syndicat mixte du Parc mène ou participe à d'autres actions de valorisation des productions locales comme les marchés d'été de Kerhinet dont le succès ne se dément pas et les « Samedis fermiers », journées portes-ouvertes dans des fermes locales.

Le syndicat mixte du Parc est l'opérateur agro-environnemental sur les sites Natura 2000 des marais de Brière et du Brivet. En tant qu'animateur des MAEC, il entreprend, depuis 2015, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture 44, un accompagnement des exploitants agricoles dans leur projet de contractualisation. Entre 2015 et 2019, près de 5000 hectares de prairies humides ont été engagés sur le territoire. Au total, près de 4 000 000€ d'aides sont mobilisées en Brière et sur le haut Brivet pour la centaine d'agriculteurs qui s'est engagée dans ces démarches environnementales. Enfin, le parc s'est récemment rapproché du conservatoire des races locales afin de définir des actions pour mettre en valeur et promouvoir les races locales comme la race lande de Bretagne, qui restent à engager dans la deuxième partie de la charte.

Tourisme durable

Le territoire du Parc naturel régional a été inscrit en 2015 au 1er niveau de la charte de tourisme durable. Afin de rééquilibrer territorialement l'offre touristique, le syndicat mixte du Parc et la CARENE ont aménagé le pôle touristique « Immersion Brière » autour du Port de Rozé. Le syndicat mixte du Parc a ainsi modernisé le site d'accueil du public de la RNR des Marais de Brière: réalisation de deux observatoires ornithologiques, réaménagement de la maison de la réserve, renforcement de l'offre d'accueil en accès libre ou guidé. Il a également porté la création d'un sentier numérique « Immersion en Brière » reliant le port de Rozé et la RNR.

A Fédrun, le positionnement du centre administratif de Fédrun a été revu afin de devenir une seconde « maison du Parc » et des aménagements ont été réalisés afin de créer un véritable point accueil touristique.

Déploiement de la marque « valeurs parc naturel régional »

Afin de valoriser les acteurs économiques engagés dans un développement économique durable dans leurs territoires, le parc déploie depuis 2016, la marque « valeurs parc naturel régional de Brière » qui s'articule autour de 3 valeurs fortes : l'humain, la préservation de l'environnement et l'attachement au territoire. Aujourd'hui en Brière, elle est déclinée autour de 5 familles d'acteurs : la viande bovine, la restauration, les hébergements, les promenades en chaland et l'artisanat d'art. Les audits réalisés afin de marquer et suivre les prestations sont réalisés en partenariat avec les chambres consulaires et LAD-Tourisme. L'objectif pour la suite est d'ouvrir la marque à d'autres familles d'acteurs (sites de visites, artisanat, ...), de les fédérer et de développer la promotion de la marque.

Valorisation des autres ressources du marais

Concernant les autres filières économiques, outre la filière agricole, le parc a initié une filière de valorisation du noir de Brière qui aujourd'hui est pilotée par le SBVB. Il a également une étude pour la valorisation énergétique des roseaux de Brière qui n'a pas permis de valider la faisabilité économique du projet au regard des contraintes d'exploitation. Il mène depuis 2016 un projet visant la préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique ce qui a permis de fédérer tous les acteurs de cette filière et de lancer la réalisation d'outils opérationnels tels qu'un référentiel métier ou une méthode de diagnostic des toitures lié au problème fongique afin d'engager la filière vers un développement durable. Pour la suite, afin d'embrasser la dynamique des matériaux biosourcés, il s'avère nécessaire de réinterroger la valorisation des roseaux de Brière dans le domaine énergétique ou de la construction.

Analyse critique : points forts et difficultés

- > Impulsion d'une coopération territoriale autour des questions agricoles et alimentaires qui reste à conforter
- > Dynamique de développement de la nouvelle marque « Valeurs Parc » avec une appropriation par de nouveaux acteurs économiques
- > Renforcement de l'offre de découverte et de médiation participant au rééquilibrage territorial de l'offre touristique et au renforcement de sa dimension « Nature »
- > Impact réel des investissements (Rozé, Fédrun) sur l'augmentation de la fréquentation touristique
- > Rôle reconnu et essentiel du syndicat mixte du Parc pour fédérer les acteurs autour de la problématique du chaume

- > Fragilité de la filière « viande bovine » ne favorisant pas la reprise des exploitations et le maintien de l'agriculture de marais
- > Positionnement du Parc dans le domaine du tourisme fragilisé (perte de moyen humain, coordination territoriale des OTI perfectible, avenir de la CETD), malgré une demande croissante dans le domaine du tourisme de nature
- > Hormis l'extraction et la valorisation du noir de Brière aujourd'hui piloté par le SBVB, manque de lisibilité et/ou de stratégie sur les potentialités de mobilisation d'autres ressources biosourcées du territoire

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Une attention particulière devra être portée à l'élevage, indispensable au maintien de la biodiversité sur ce territoire d'exception. En partenariat avec l'ensemble des collectivités et partenaires, il s'avère aujourd'hui fondamental de formaliser et déployer un plan ambitieux de soutien à l'élevage sur le territoire du Parc, de nature à répondre aux enjeux environnementaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Pour cela, la mise en place d'une gouvernance et un accompagnement financier sur le long terme sont nécessaires à la consolidation des dynamiques mises en place.

Concernant le projet alimentaire territorial, la consolidation d'une vision partagée associant les collectivités à une échelle englobant bassin de production et bassin de consommation est primordiale. La mise en place d'outils structurants demeure un besoin souvent évoqué par les collectivités locales et les acteurs de la restauration collective. Cela nécessitera de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie alimentaire et agricole territoriale avec une gouvernance associant le syndicat mixte du Parc et les autres collectivités territoriales, notamment les EPCI.

Sur le volet touristique, il s'agira de poursuivre la recherche d'un meilleur équilibre entre les activités touristiques (aménagements, activités et fréquentation) et des écosystèmes de plus en plus fragiles. Le syndicat mixte du Parc continuera à s'investir dans le renforcement de l'offre de tourisme de nature du territoire en lien avec les collectivités et les acteurs locaux : ports de Brière, déploiement du sentier d'interprétation, implication dans le développement touristique du site de Rozé et de Fédrun, rendez-vous du Parc, marque « valeurs Parc ».

L'évolution de la compétence du syndicat mixte dans le domaine du tourisme questionne néanmoins quant au maintien de l'engagement du territoire dans la charte européenne du tourisme durable. Les offices de tourisme intercommunaux devront se positionner sur l'intérêt de ce label pour le territoire et sur le portage du dossier de renouvellement pour le compte du syndicat mixte.

Une réflexion devrait être engagée afin d'évaluer les potentialités de valorisation des ressources du territoire (roseau, bois bocage...) et conduire à l'élaboration d'un plan d'actions pour leur mobilisation.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

5 000 ha Contractualisés

126 Exploitations agricoles engagées en circuits court

5 Types de « produits » Marqués « Valeurs Parc »

4 000 000 € d'aides mobilisées pour les agriculteurs

13 000 Visiteurs sur la RNR en 2019

GÉRER les MOBILITÉS et les ÉCHANGES avec l'aire métropolitaine

Mesure 2.2.1. : Structurer l'offre de déplacement afin de repenser la place et l'usage de la voiture

Mesure 2.2.2. : Aménager et gérer les infrastructures de transports par des méthodes éco responsable



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Réhabilitation et gestion du GRP® Tour de Brière

En 2014 et 2015, le syndicat mixte du Parc a piloté pour le compte des collectivités concernées la coordination du programme de réhabilitation du sentier GRP Tour de Brière. À la suite d'un diagnostic des points du parcours à améliorer, l'assistance à maîtrise d'ouvrage menée par le syndicat mixte du Parc a facilité la réhabilitation du sentier. La mise en place d'une commande groupée entre les différentes communes, EPCI et la commission syndicale de Grande Brière Mottière a ainsi permis une réhabilitation complète des 68 kilomètres du GRP® Tour de Brière.

Afin d'assurer une cohérence d'intervention et de réflexion à l'échelle de l'ensemble du parcours du GRP®, le syndicat mixte du Parc assure depuis 2019 la coordination de l'exploitation du sentier mise en œuvre par les intercommunalités compétentes et de la « promotion et développement » du sentier, en lien avec les trois offices de tourisme intercommunaux et LAD SPL Tourisme.

Engagement d'un plan de mobilité d'entreprise

Plusieurs actions liées à la mobilité durable ont progressivement été déployées au sein du syndicat mixte du Parc.

L'acquisition d'un véhicule hybride en 2012 et l'implantation en 2018, en partenariat avec GRT gaz, d'une station de recharge gaz et acquisition d'un premier véhicule GNV permet au fil des renouvellement de tendre vers une flotte de véhicules de service ayant moins d'impact sur l'environnement.

Un des objectifs affichés dans la mise en place du télétravail en 2017 est de limiter les déplacements domicile/travail.

Le covoiturage domicile/travail est mis en place de manière informelle et à l'initiative des agents.

Cette mobilisation collective de la structure et des agents a conduit à une forte mobilisation lors du « défi mobilité » en 2019, défi remporté par le syndicat mixte dans la catégorie des entreprises de moins de 50 salariés.

Afin de conforter ces différentes initiatives et de structurer une stratégie globale, le syndicat mixte s'est engagé mi 2019 dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Entreprise dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la CARENE et de la STRAN.

Limitation de l'impact des infrastructures sur la mortalité des loutres

Sur le territoire, la Loutre paie un lourd tribut à la circulation routière, les collisions avec les véhicules représentant la principale cause de mortalité anthropique.

Le suivi des collisions et une expertise ont permis la mise en évidence des zones de passage actuellement les plus dangereuses pour la Loutre. Le syndicat mixte a piloté une étude de définition des différents aménagements de voirie nécessaires pour effacer ces points noirs permettant de restaurer et d'optimiser les principales zones de connexions utilisables pour la Loutre d'Europe dans le réseau hydrographique.

À l'issue de cette étude, le syndicat mixte engage des travaux de réhabilitation et de réaménagement des premiers aménagements réalisés entre 2004 à 2007. Un nouveau dispositif est également aménagé pour faciliter le franchissement d'un tronçon problématique.

Le Département de Loire Atlantique, gestionnaire des principales voiries concernées, a également intégré les conclusions de cette étude dans sa programmation de travaux.

De nombreuses actions, initialement prévues sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, sont ainsi désormais portées par le SBVB (entretien de marais, sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques de l'eau, suivi de la qualité des eaux...)

Analyse critique : points forts et difficultés

- > Sollicitation du territoire auprès du syndicat mixte pour assurer un rôle de coordination des maîtrises d'ouvrage autour du GRP® Tour de Brière
- > Schémas de principe de développement des transports collectifs et des déplacements doux de la charte toujours d'actualité
- > Capacité d'apporter son expertise biodiversité aux gestionnaires de voirie
- > Mobilisation interne forte sur les questions de mobilités professionnelles

- > En l'absence de compétence technique et de légitimité politique sur le sujet, le syndicat mixte du Parc n'a pas la capacité d'assurer un rôle de veille sur la cohérence des différents plans de mobilités élaborés sur son territoire

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

En l'absence de capacité technique et politique dans le domaine des mobilités, le positionnement du syndicat mixte sur ce thème ne peut être que limité bien que ce thème constitue un enjeu majeur pour le futur. Les enjeux, y compris d'interconnexion des réseaux, sont néanmoins bien appréhendés par les OAT et les EPCI.

Le syndicat mixte peut, à la demande des collectivités concernées et sur des sujets ponctuels, jouer un rôle d'animation et de coordination interterritorial dans des domaines comme les mobilités douces de découverte du territoire ou la mobilisation citoyenne.

Le syndicat mixte du Parc renforcera son rôle d'accompagnement des différents gestionnaires de voiries (Etat, Département et communes) dans la prise en compte des enjeux de biodiversité, cet accompagnement passe notamment par l'intermédiaire de la transmission des connaissances (observatoire de la biodiversité) ou la formation et sensibilisation.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

68 KM Longueur du GRP® Tour de Brière

FAIRE FACE AUX ENJEUX du changement climatique

Mesure 2.3.1. : Lutter localement contre les causes du changement climatique et adapter nos comportements sur le territoire

Mesure 2.3.2. : Développer des énergies renouvelables respectueuses des paysages et de la biodiversité

Mesure 2.3.3. : Constituer un pôle interactif sur le changement climatique

Mesure 2.3.4. : Optimiser la gestion des espaces naturels face aux risques liés aux changements climatiques



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Démarche d'écoresponsabilité du syndicat mixte

Le syndicat mixte a depuis le début de la charte :

- installé une chaudière à plaquettes bois bocage et un réseau de chaleur sur le village de Kerhinet (4 bâtiments desservis),
- mise en œuvre les recommandations de l'étude au fur et à mesure des investissements (Maison du Parc de Fédrun, maison d'accueil de Rozé),
- renforcé l'utilisation du bois local dans ses projets (observatoires de Rozé – prix régional de la construction bois, maison du Parc de Fédrun, maison d'accueil de Rozé),
- déployé progressivement des actions liées à la mobilité durable (voir OS22).

La réalisation d'un bilan et de plan carbone prévu par la charte n'a pas été réalisée.

Un enjeu repositionné au cœur des problématiques de demain

Aucune des autres actions prévues par la charte dans le cadre de cet objectif stratégique n'a été mise en œuvre. D'une part par l'absence de pilotage interne de cette thématique et d'autre part par l'évolution des compétences des EPCI à fiscalité propre qui se sont engagés dans la mise en place de PCAET. Néanmoins, la démarche prospective menée en 2019 a réaffirmé l'importance des enjeux liés au changement climatique et notamment leurs impacts potentiels sur la gestion des marais.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

18% de la dépense énergétique entre 2014 et 2016
(Objectif -20%)

Analyse critique : points forts et difficultés

> Thématique qui a été au cœur de la démarche prospective

> Enjeu majeur pour l'avenir, non véritablement intégré aujourd'hui
> La prise de conscience du phénomène progresse, mais apparaît encore insuffisante compte tenu de l'urgence de la mobilisation à engager

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

L'accélération du changement climatique constitue une perturbation majeure pour l'équilibre du territoire, et nécessite une mobilisation très rapide des acteurs du territoire pour s'y adapter. Le syndicat mixte du Parc doit être en capacité d'impulser le changement de logique et l'adoption de nouvelles approches concernant les solutions à mettre en œuvre pour le développement du territoire et la gestion des milieux naturels.

Pour se faire, il devrait :

- contribuer à une meilleure connaissance partagée du phénomène, en participant aux travaux engagés par la CARENE et CAP sur la cartographie de la vulnérabilité et adaptation au changement sur les parties littorales de la presqu'île guérandaise,
- piloter, dans le cadre du laboratoire « Préparer l'adaptation au changement climatique » de la démarche prospective, le même type de travaux sur la partie retro-littoral marais et haut de bassin versant
- s'impliquer, dans le cadre de ce laboratoire dans la définition d'un processus visant à faire évoluer les pratiques des acteurs face à l'accélération du changement climatique
- coordonner la réflexion sur l'évolution de la gestion des marais au regard de la vulnérabilité, notamment en candidatant en tant que site test au futur AMI du programme LIFE Natur'Adapt



DÉVELOPPER ET TRANSMETTRE une culture commune de territoire

Mesure 3.1.1. : Planifier et coordonner la communication

Mesure 3.1.2. : Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances

Mesure 3.1.3. : Sauvegarder et valoriser les identités culturelles



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Une communication renouvelée

Conformément aux orientations de la charte, la communication institutionnelle s'inscrit désormais dans le cadre de plans triennaux validés par le bureau.

La stratégie de communication a ainsi fortement évolué, l'unique temps fort annuel du journal du Parc a été remplacé par une communication continue tout au long de l'année qui s'appuie sur une multiplication des supports (numérique, print, radio..) et une mobilisation de relais au sein des outils de communication de ses membres (bulletins municipaux, sites internet, newsletter...)

La communication est désormais inscrite dans chaque projet opérationnel afin de les partager avec les partenaires, élus et habitants à travers la réalisation de films qualitatifs (Suivi ornithologique, Marque Parc, ABC...), d'expositions (expositions photos bisannuelles à Kerhinet, Chaume, RNR...) ou de livrets pédagogiques (oiseaux, flore, îles de Brière...).

Une offre pédagogique confortée et reconnue

Les projets fédérateurs annuels proposent des thématiques transversales s'appuyant sur les actions du Parc notamment les volets agriculture, patrimoine culturel, paysager et biodiversité. La pluridisciplinarité est favorisée par l'implication dans les projets pédagogiques de partenaires présentant une expertise complémentaires tels que l'association de paludiers Univers-Sel ou le CPIE Loire Océane. Les projets font référence auprès de l'Education Nationale et sont aussi déclinés par le syndicat mixte du Parc dans le cadre du contrat territorial de bassin versant du Brivet.

Le syndicat mixte joue également un rôle de coordination territoriale auprès des différents acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ce qui a notamment permis de rassembler l'offre éducative de notre territoire à destination du public scolaire au sein d'un guide pédagogique.

Au-delà des publics scolaires, des formations sont organisées pour les professionnels au contact des publics (enseignants primaire, agents tourisme) et les futurs professionnels à savoir Universitaires, BP formation salicole, BTS, BPJEPS.

Vers une offre de médiation équilibrée sur tout le territoire

La première étape de déploiement du schéma d'interprétation des patrimoines a permis, à travers des investissements conséquents, de développer les dispositifs d'accueil et de sensibilisation des publics sur le site de Rozé et l'île de Fédrun. L'offre désormais proposée aux visiteurs a été élargie (accès libre d'avril à octobre à l'observatoire ornithologique de la Réserve naturelle régionale, fréquence des visites guidées en augmentation et parcours avec balades numériques, maison du Parc de Fédrun ...) et permet de rééquilibrer territorialement l'offre de médiation en complément du village de Kerhinet et du port de Bréca.

La mise en place d'un appel à projet pour construire le programme des « Rendez-vous du Parc » a favorisé le déploiement d'une offre d'animation et de médiation sur chacune des communes du Parc.

Une préservation du patrimoine oral du territoire

Le Parc naturel régional dispose d'un inventaire des collections sous format numérisé (recueils des données, archivage et préservation). Cet inventaire élargi au patrimoine oral (convention avec Dastum 44) a permis d'effectuer une mise à jour rigoureuse et une valorisation des données à travers des parcours de médiation grand public autour du patrimoine oral et la création d'un groupe d'habitants volontaires "collecteurs de patrimoine".

Analyse critique : points forts et difficultés

> Renforcement du rôle de référent territorial du syndicat mixte du Parc dans le domaine de l'éducation à l'environnement, au développement durable et au territoire à travers sa reconnaissance par l'Education Nationale et son rôle de coordination sur les actions de médiation pour le territoire Parc (appel à projet Rendez-vous du Parc, guide pédagogique)

> Développement d'un projet de médiation multi-partenarial ambitieux sur le site de Rozé

> Mobilisation forte des différents acteurs du territoire pour participer à l'offre d'animation et de médiation du Parc avec un élargissement à de nouveaux partenaires



> Moyens limités pour assurer le développement de l'accueil de qualité sur nos sites de visites et les formations auprès des professionnels (professionnels du tourisme, animateurs de structures de loisirs)

> Manque de lisibilité et appropriation limitée par les acteurs locaux et notamment les collectivités des différents outils au service du territoire (supports divers de communication, centre de ressources, schéma d'interprétation des patrimoines, l'offre de médiation)

> Mise en place d'une réflexion partagée sur une conservation territoriale non mise en œuvre et des conditions de conservation des collections très insatisfaisantes et pouvant conduire à leur dégradation

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Dans le domaine de la médiation et de la sensibilisation, l'enjeu principal est de continuer à renforcer le rôle de référent territorial du syndicat mixte du Parc :

- conforter son rôle de coordinateur dans le déploiement du schéma d'interprétation des patrimoines, notamment en accompagnant les communes et les EPCI dans la réalisation de projets et d'actions inscrits au schéma
- élargir l'offre éducative et les partenariats avec l'Education Nationale au niveau du secondaire
- développer les formations à destination de personnes relais du territoire afin de jouer un effet démultiplicateur : animateurs en structures de loisirs, enseignants du second degré, entreprises
- au contact des milieux naturels, professionnels du tourisme ou labellisés Valeur Parc...
- étendre tant territorialement que dans l'année, l'offre de découverte et de mise à disposition des patrimoines du Parc pour ses habitants et visiteurs.

Une concertation territoriale doit être rapidement engagée afin de définir une politique de conservation et de valorisation des patrimoines et des biens matériels communs du territoire et de garantir leur conservation et optimiser leur valorisation.

Réaliser l'enquête sociologique pour mieux appréhender la perception des enjeux par les habitants, leurs attentes et les leviers de mobilisation.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

81 groupes scolaires et jeune public sensibilisés

13 groupes adultes accueillis en formation

200 animations ou stages différents proposés dans les rendez-vous du Parc

3000 fichiers sonores numérisés, indexés et valorisés

Enquête qualitative auprès des habitants
Première enquête non réalisée dans les 3 premières années de la charte :

13 000 visiteurs sur le site Pierre Constant de la RNR Marais de Brière

FORMALISER une nouvelle gouvernance

Mesure 3.2.1. : Organiser la coopération avec les EPCI à fiscalité propre
Mesure 3.2.2. : Favoriser l'expression et la participation des habitants



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Les EPCI pleinement intégrés à la gouvernance du Parc

La révision des statuts concrétisée début 2018 a permis de renforcer le lien entre le syndicat mixte du Parc et les EPCI à fiscalité propre. Ces derniers sont désormais pleinement intégrés à la gouvernance du Parc et leurs représentants sont membres de droit du bureau du Parc.

Des conventions triennales d'objectifs ont été signées avec les 3 EPCI en 2018 afin de définir des axes d'interventions partagés et apporter des soutiens financiers complémentaires au syndicat mixte pour leur mise en œuvre.

Un groupe de coordination technique, regroupant les référents techniques des principaux financeurs du Parc (Région, Département et EPCI) se réunit au moins deux fois par an pour suivre la mise en œuvre de ces conventions et se coordonner sur la mise en œuvre des projets transversaux.

Les conseils de développement des EPCI ont été mobilisés pour participer à la démarche prospective et pour la mise en place des Atlas de la biodiversité communale.

Des mobilisations ponctuelles des habitants

Le réseau Amis et Ambassadeurs du Parc a été relancé en 2015. Ses membres sont mobilisés à travers deux rencontres annuelles, des visites de terrain et des actions de bénévolat sur les actions du Parc. Des référents du réseau des Amis et Ambassadeurs ont été nommés pour siéger au sein de chacune des commissions du Parc.

Chaque année, des chantiers de sensibilisation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, concernant notamment la Jussie en Brière et le Baccharis sur les marais salants du Mès, sont réalisés avec des classes de collèges du territoire ainsi qu'avec la section aquaculture et travaux paysagers du lycée professionnel O. Guichard à Guérande.

Des inventaires coopératifs avec les habitants sont réalisés dans le cadre des Atlas de la Biodiversité, notamment à travers la promotion de l'outil numérique INPN espèces. Les données ainsi recueillies abondent la base de données du Muséum National d'Histoire Naturelle.

L'enquête sociologique initialement prévue dans les trois premières années de la charte n'a pas été lancée faute de moyens humains et financiers.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

57 amis et ambassadeurs du Parc

300 000€ de financement des EPCI dans le cadre des contrats d'objectifs

150 données référencées sur l'application INPN

71 chantiers participatifs ouverts aux jeunes depuis 2014

Analyse critique : points forts et difficultés

- > Renforcement des liens entre EPCI et syndicat mixte du Parc qui dépasse les objectifs initiaux de la charte
- > Relance du réseau Amis et Ambassadeurs qui était en sommeil
- > Réseau de citoyens en cours de structuration autour des ABC

- > Moyens d'animation sous-dimensionnés et indispensables à l'animation des réseaux et à la mobilisation citoyenne à travers le réseau Amis et Ambassadeurs
- > En dehors des engagés dans la marque Parc, très faible relation et mobilisation des entreprises des communes Parc

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

La démarche prospective a mis en avant la nécessité de renforcer la coordination territoriale afin de construire des actions globales et coordonnées répondant aux défis écologiques auxquels la Brière est confrontée.

Les instances de gouvernance du Parc regroupant en son sein l'ensemble des collectivités locales peuvent constituer des espaces de dialogues, de coordination et de construction de projets collectifs en favorisant des approches transversales et systémiques.

Au-delà d'une coordination à l'échelle des collectivités, la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et des habitants est essentielle pour engager les changements sociétaux qui se dessinent dans les prochaines décennies. L'expérimentation mise en place dans le cadre du laboratoire sur la mobilisation citoyenne autour des ports de Brière a pour objectif de construire une nouvelle approche de conduite des projets intégrant les habitants à toutes les étapes de leur mise en œuvre. Au-delà de ce laboratoire. Plus globalement, développer et expérimenter de nouveaux outils de mobilisation citoyenne

Le renforcement du lien avec les entreprises des communes du Parc est un nouvel axe à développer dans la mobilisation des acteurs locaux : sensibilisation des salariés, accompagnement de leur politique RSE pour l'ancrer sur le territoire, et accompagnement technique sur des thématiques et enjeux partagés.



VALORISER L'OUVERTURE et favoriser le lien social

Mesure 3.3.1.: Renforcer le lien social à travers une culture porteuse des valeurs du Parc naturel régional

Mesure 3.2.2. : S'ouvrir et échanger entre territoires



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Des projets culturels pour partager les enjeux et richesses du territoire

Dans le cadre de conventions artistiques, le syndicat mixte a co-produit et aidé à la diffusion de trois spectacles avec des compagnies et artistes du territoire : « Imaintsoo » et « Dessus la Mer, il y a un arbre » produits par Athéor CNCM et « Brière Enchantée » produit par Dastum 44 et la Cinémathèque de Bretagne. Il a également participé au projet culturel interparcs " Pour les Oiseaux".

Des résidences d'artistes dans le cadre de projets culturels ont permis des actions culturelles en milieu scolaire, auprès des habitants et des associations.

Le syndicat mixte du Parc participe à la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire de La CARENE (projet « A la renverse » de Nina La gaine) et à l'amorce du Projet Culturel de Territoire de la communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois.

Un territoire d'accueil pour la recherche scientifique

Par conventionnement, plus particulièrement avec les pôles universitaires nantais et rennais, le syndicat mixte du Parc développe et héberge pour les phases terrains les équipes scientifiques sur les dynamiques biologiques : développement de la télédétection pour l'évaluation des marais, modélisation de la gestion de la Jussie, écologie dynamique d'invasion et gestion de l'écrevisse de Louisiane, suivi des peuplements piscicoles....

Afin de guider son action, le syndicat mixte s'appuie sur les recommandations d'un Conseil scientifique et prospectif qu'il anime et réunit 1 à 2 fois par an.

Le Syndicat mixte propose également chaque année de nombreux stages pour le suivi et le développement de la connaissance scientifique ayant trait à la biodiversité et au patrimoine culturel, dont les bénéficiaires profitent des infrastructures du syndicat mixte, notamment d'hébergement.

Afin de partager les acquis scientifiques, des conférences ouvertes aux élus locaux et habitants, sont organisées, comme par exemple "les mares à l'épreuve de l'écrevisse de Louisiane" en 2018 qui a permis de vulgariser un travail de thèse réalisée sur le territoire.

Des échanges interParcs renforcés

A l'échelle des 4 parcs naturels régionaux des Pays de la Loire, la Région a renforcé l'animation du réseau interParcs, le Parc naturel régional de Brière y participe activement.

L'accueil du congrès national des Parcs en Brière, initialement prévu en 2020 et reporté à cause de la crise sanitaire, permettra de mettre en avant le réseau des Parcs de la Région et leur contribution collective à la mise en œuvre d'orientations de la stratégie régionale de la biodiversité.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

50 artistes mobilisés sur des créations et performances

250 nuitées en résidence artistique dans les équipements du Parc

2000 élèves associés à une action culturelle et artistique " Arts et Paysages"

Analyse critique : points forts et difficultés

> Le territoire peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs culturels et associatifs dynamiques qui contribuent à renforcer sa cohésion sociale.

> Le Parc a su développer un positionnement original et reconnu sur la thématique « Arts et Paysages » et les résidences d'artistes associées, offre s'intégrant de plus en plus dans les projets culturels de territoire des EPCI

> Le syndicat mixte a en propriété des infrastructures pour héberger les équipes scientifiques et culturelles et des moyens humains et logistiques pour leur faciliter l'accès au terrain

> La diversité des acteurs culturels, des attentes et des champs d'intervention rend complexe les actions de coordination et l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle du Parc.

> Les engagements de la Charte autour de la thématique culture sont ambitieux et nécessitent, à la lecture des moyens, de positionner précisément l'action du Parc et les moyens alloués.

> Le Parc souffre d'un manque de visibilité sur ses actions culturelles et les démarches artistiques engagées en complément des structures culturelles du territoire.

> Des ambitions contrariées et moyens financiers limités pour développer et optimiser les résidences scientifiques

> Une programmation d'accueil scientifique plutôt opportuniste que fondée sur une stratégie courte, moyen et long termes

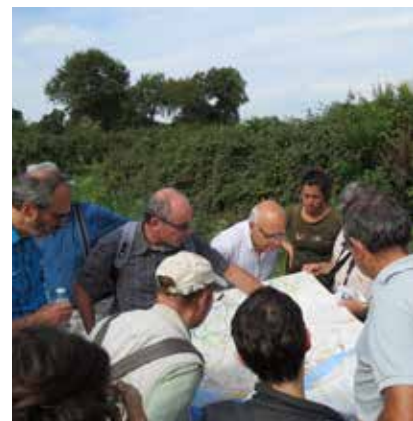
Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

Le positionnement de l'action du syndicat mixte du Parc sur la thématique culturelle doit être redéfini au regard des moyens réellement alloués. Des actions de mécénat pourrait être à développer afin de faciliter l'émergence de projets.

Les objectifs prioritaires dans lesquels les actions culturelles du Parc doivent s'inscrire sont les suivants :

- l'implication d'un maximum d'habitants et de partenaires locaux dans une démarche créative transversale
- L'ouverture à de nouveaux publics, notamment les plus fragiles
- intégrer des nouveaux thèmes issus de la démarche prospective (changement climatique)
- l'inscription des projets dans une dynamique l'interParcs.

Le conseil scientifique et prospectif doit être mobilisé sur la définition d'une stratégie d'accueil scientifique répondant aux enjeux de recherche du territoire et les conditions de mise en œuvre pluriannuel.



ORGANISER LA VEILLE sur le territoire et le pilotage stratégique

Mesure 3.4.1 : Développer les outils de connaissances du territoire

Mesure 3.4.2 : Mener une démarche évaluative continue



Les principales actions engagées par le syndicat mixte

Mise en place et animation de l'observatoire du territoire

L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

La démarche de création d'un observatoire territorial a prioritairement porté sur la biodiversité, thématique en lien avec l'action de suivi du patrimoine naturel du syndicat mixte et en accord avec ses cœurs de métier.

Ce volet rentre en phase opérationnelle en 2020 à travers le déploiement de l'outil GéoNature. Le syndicat mixte du Parc assurera le recueil des données produites sur le territoire et les rendra disponibles aux habitants et aux partenaires. Pour ce faire, il anime un réseau des acteurs producteurs de données, regroupant associations naturalistes et collectivités. Ce dispositif a été conçu dans le cadre du SINP et permettra d'alimenter automatiquement les bases de données à l'échelle régionale et nationale et vice-versa.

Pour compléter ce dispositif, un centre de ressources numériques est en cours de constitution afin de mettre à disposition des habitants, partenaires et chercheurs l'ensemble des rapports, études et recherches produites sur le territoire.

LA PRODUCTION DE DONNÉES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DU TOURISME

Depuis 2017, l'évolution de la répartition des compétences liées à la GEMAPI conduit le syndicat mixte du Parc à se désengager progressivement des suivis des niveaux d'eau et d'hydrologie au profit du SBVB.

De même, avec la mise en œuvre de la loi NoTRE et la gestion de la maison du Parc de Kerhinet par l'office de tourisme intercommunal, le syndicat mixte du Parc ne contribue plus à l'alimentation de l'observatoire départemental sur le tourisme.

ACTIONS NON MISES EN ŒUVRE

Faute de moyen humain compétent dans le domaine, ni l'observatoire photographique et participatif des paysages, ni l'étude ethnologique prévue dans les 3 premières années de la charte pour mieux connaître les habitants et leurs attentes n'ont été mis en œuvre par le syndicat mixte du Parc.

Assurer des bilans intermédiaires

Une évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte est réalisée en partenariat avec les partenaires de la charte. Le premier bilan a été réalisé après 3 ans en 2017, et il s'agit ici de réaliser un bilan à 6 ans, tel qu'inscrit dans la charte.

Le logiciel Eva, outil d'évaluation et de suivi de la charte développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux est aujourd'hui renseigné par l'ensemble des chargés de mission du syndicat mixte et permet la structuration des programmes d'actions et rapports d'activités annuels.

Analyse critique : points forts et difficultés

- > La première brique de l'observatoire est en passe d'être opérationnelle, elle est centrée sur la biodiversité, un des cœurs de métier du syndicat mixte et s'intègre dans le dispositif régional et national de suivi
- > Au-delà d'être un outil technique, l'observatoire de la biodiversité est un levier pour la constitution et l'animation d'un réseau naturaliste local
- > Le suivi régulier des actions du syndicat mixte du Parc et des moyens liés à leur mise en œuvre est effectif grâce au déploiement du logiciel Eva et de moyens humains dédiés

- > Action prioritaire non réalisée, l'étude ethnologique aurait permis d'apporter une meilleure connaissance des leviers de mobilisation des habitants dans la mise en œuvre de la transition
- > Faiblesse des compétences et moyens financiers et humains pour intégrer l'ensemble des champs attendus de l'observatoire (paysage, eau, tourisme, activités socio-économiques)
- > Difficulté de suivi de certains indicateurs au cours de la vie de la charte

Inflexion et priorisation pour la fin de la charte

A l'instar des diagnostics réalisés pour la démarche prospective, l'extension de l'observatoire du Parc doit s'appuyer sur des partenariats territoriaux et des outils de suivi déjà consolidés : Adrn (données démographiques et socio-économiques), chambre d'agriculture (données agricoles), LAD (données tourisme), SBVB (eau)...

La mise en œuvre d'un observatoire photographique des paysages doit être questionné en termes d'ambition et de mise en œuvre.

La constitution de l'observatoire doit permettre de développer progressivement une capacité de veille prospective sur les grandes transformations auxquelles le territoire est confronté, que ce soit localement ou dans son environnement régional et plus global.

Cette activité de veille prospective, conduite en associant les différentes ingénieries présentes sur le territoire, devra permettre d'identifier et de documenter des enjeux stratégiques pour le devenir de la Brière. Elle permettra d'interpeller ou d'alerter les acteurs institutionnels du territoire sur l'évolution des enjeux du territoire, et sur des défis à relever collectivement.



©C.Bourgeteau





3

Bilan financier

2014/2020

A l'issue des six premières années de mise en œuvre de la charte, il convient de faire un point d'étape relativement exhaustif des réalisations pour, d'une part, évaluer l'efficacité de l'action entreprise et d'autre part, analyser la pertinence des objectifs définis au moment de la relabellisation afin de les adapter, le cas échéant, pour être davantage en phase avec les enjeux actualisés du territoire,

En outre, il s'agit de croiser ce travail d'analyse avec les aspects financiers observés durant cette même période.

Le premier cadrage financier de la charte pour la période 2014-2016 se présentait de la manière suivante :

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------|
| Personnel permanent | 1 200 000 € | Participations statutaires | 1 400 000 € |
| Actions (personnel temporaire inclus) | 750 000 € | Subventions spécifiques | 900 000 € |
| Moyens généraux | 350 000 € | | |
| TOTAL | 2 300 00 € | TOTAL | 2 300 000 € |

Cette maquette qui se voulait ne pas être trop exhaustive, fléchait, pour chaque année, les deux types de dépenses et recettes types que l'on retrouve dans le budget du Parc, à savoir :

Les dépenses et recettes liées au fonctionnement « quotidien » de la structure

Les dépenses et recettes en lien avec les actions menées

Toutefois, rapidement ce schéma atteint ses limites : d'abord car les charges permanentes étaient supérieures aux ressources permanentes ; ensuite, parce que cette organisation comptable n'identifiait pas le syndicat mixte du Parc comme financeur de ses propres actions. Or, dans les faits, cette question d'autofinancement était un prérequis nécessaire notamment pour pouvoir se mobiliser sur des appels à projet et ou des fonds européens.

Il est important de rappeler que le syndicat mixte du Parc avait bénéficié en 2011, d'une subvention européenne de fonctionnement de 1 000 000€ lissée sur quatre exercices comptables (de 2011 à 2014), qui permettait d'équilibrer le budget.

Dès 2015, des tensions importantes apparurent sur le budget principal de fonctionnement et ce malgré des coûts de dépenses permanentes inférieurs à ceux indiqués dans la charte.

| | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Personnel permanent | 1 162 000 € (24,7 ETP) | 1 162 000 € (24,7 ETP) | 1 055 000 € (22,7 ETP) |
| Moyens généraux | 338 000 € | 338 000 € | 350 000 € |
| TOTAL | 1 500 000 € | 1 500 000 € | 1 405 000 € |

La baisse de l'enveloppe du personnel permanent en 2017 s'expliquait :

par le départ à la retraite d'un agent qui ne fut pas remplacé. Cette personne qui était absente depuis plusieurs années suite à un accident de service, occupait les fonctions d'attaché de conservation du patrimoine,

par le départ de la personne occupant à la fois les fonctions de chargé de mission tourisme du syndicat mixte du Parc et la direction de l'office de tourisme de Brière (OTB), qui, dans le cadre du transfert de la compétence tourisme vers les EPCI (Loi NOTRe de 2015) et, compte tenu de l'intégration de l'OTB dans l'OTI de Cap Atlantique, muta dans cette nouvelle structure.

Malgré ces efforts de gestion, le déséquilibre structurel entre dépenses et recettes fragilisait durablement la structure et donc sa capacité à mener de nouveaux projets.

C'est pourquoi, une procédure de révision statutaire fut engagée ; parallèlement, les EPCI du territoire acceptèrent de verser une subvention exceptionnelle (représentant un total de 146 000€) pour sortir de cette impasse budgétaire.

2018 – 2020

La révision statutaire, conduite en 2017 et effective à partir de 2018, résolut la question du déficit structurel auquel était confronté le syndicat mixte du Parc ; les participations statutaires passant en effet de 1 407 191€ à 1 561 181€

Parallèlement, la GEMAPI (issue de la Loi MAPTAM de 2014) entraîna le transfert des deux agents (2 ETP) affectés à la mission de dragage du marais vers le syndicat du bassin versant du Brivet ; ceci ayant également pour incidence le transfert des frais de fonctionnement inhérents à cette mission (environ 25 000€/an).

Le syndicat mixte du Parc a pu ainsi réengager un volet opérationnel important tout en préservant les équilibres financiers de la structure. Pour garantir ces équilibres, les objectifs suivants ont été retenus sur la période :

- Au niveau de la masse salariale : stabilisation de l'équipe permanente à 20.7 ETP avec une baisse de l'enveloppe allouée en 2019 et 2020 par rapport à 2018,
- Stabilisation des moyens généraux (charges courantes) à 314 000€/an,
- Poursuivre la programmation pluriannuelle d'investissements engagée en 2017 en la finançant via les résultats de la section de fonctionnement,
- Ne pas recourir à l'emprunt,
- Diversifier les sources de financements (fonds européens, appel à projets, mécénat, ...),
- Maintenir, durant la période 2018-2020, un fonds de roulement équivalent à 3 mois de fonctionnement et construire les budgets (principal et annexe) autour de cet objectif.

| Actions | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 |
|---------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Personnel permanent | 1 003 000 € (20,7 ETP) | 988 000 € (20,7 ETP) | 988 000 € (20,7 ETP) |
| Moyens généraux | 338 000 € | 338 000 € | 350 000 € |
| TOTAL | 1 317 000 € | 1 302 000 € | 1 302 000 € |

Les difficultés financières rencontrées dès le lancement de la charte ont rapidement questionné le niveau d'engagement des acteurs publics signataires de celle-ci, tant d'un point de vue financier qu'au niveau de la gouvernance de la structure.

Ce contexte compliqué aura finalement été l'occasion de rabattre les cartes, sécuriser financièrement la structure et repréciser quel devait être le rôle du Parc naturel régional de Brière.

Indépendamment du contexte sanitaire et des incidences financières de la covid sur les budgets du Parc, les objectifs de gestion de la structure ont été respectés.

Il convient désormais, préalablement au démarrage de la deuxième phase de mise en œuvre de la charte, de définir des orientations financières en phase avec les nouvelles orientations stratégiques du syndicat mixte du Parc.





4

Projets phares 2021 - 2026

A l'issue de la démarche prospective et du bilan à mi-parcours de la charte, le syndicat mixte du Parc affiche 6 grands projets transversaux prioritaires pour les années à venir.

Projet phare.1



Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains

Le syndicat mixte du Parc naturel régional accompagne les acteurs du territoire (collectivités, exploitants agricoles, entreprises, associations, particuliers...) dans la gestion et la préservation de la biodiversité.

Un important travail a été réalisé sur l'amélioration des connaissances et la mobilisation de la société civile, le pilotage des stratégies et des outils de conservation de la nature, le suivi et l'évaluation des pressions sur le patrimoine naturel.

Pour les années à venir, la stratégie du Parc vise à renforcer la résilience de la biodiversité et des milieux, fragilisée par le changement climatique et les différentes pressions urbaines et touristiques.

Cela passe par la mise en œuvre d'une gestion plus intégrée des milieux et de la biodiversité, en articulation avec les usages résidentiels, touristiques, agricoles et économiques et repose sur sa capacité à fédérer des acteurs autour de la protection de la biodiversité.

En matière d'urbanisme, il s'agit de contribuer à promouvoir des formes de gestion plus intégrées, de repenser l'urbanisme au regard de l'indispensable préservation des terres agricoles et naturelles, mais aussi d'encourager l'implication de chacun dans l'entretien des espaces.

Ces orientations nouvelles complètent les actions de gestion et de préservation des patrimoines naturels et de la biodiversité remarquable, un des cœurs de métier du syndicat mixte du Parc.

Accompagner les communes et les EPCI dans la protection et la mise en valeur des espaces naturels

Depuis 2019, à travers les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), le Parc a initié une démarche d'amélioration des connaissances et de mobilisation autour de la biodiversité sur 8 communes.

Entre 2021-2023, cette dynamique sera poursuivie sur 10 autres communes. In fine, l'ambition est de couvrir l'ensemble des 21 communes Parc et sa ville porte en ABC d'ici 2026.

Le volet « connaissance » des ABC est une première étape pour construire une vision commune des enjeux de conservation de la biodiversité sur différentes échelles territoriales (communes, EPCI, Parc).

Il doit permettre à terme aux communes et aux EPCI de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans leur document d'urbanisme, leurs projets d'aménagement et leurs politiques sectorielles. In fine, l'objectif est de bâtir des plans d'actions avec les communes et les EPCI.

Ces dernières pourront bénéficier pour leur mise en œuvre de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature et du soutien technique et financier associé.

Animer le laboratoire « Inventer l'urbanisme de demain »

Dans le cadre de la mise en place de ce « laboratoire de transition » proposé dans les conclusions de la démarche prospective, le syndicat mixte du Parc, en partenariat avec l'ADDRN, souhaite impulser et animer une démarche collective autour de l'urbanisme visant à apporter de nouvelles réponses et à expérimenter des dispositifs innovants.

Le rapport de l'IPBES place l'altération des habitats au rang de la principale cause d'érosion de la biodiversité. L'un des principaux facteurs d'altération est l'extension des zones urbaines et des infrastructures. Pour y répondre, le plan national Biodiversité de juillet 2018 fixe un objectif de Zéro artificialisation nette

(ZAN) d'ici 2030. Il vise à limiter la « consommation » de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers et à renaturer l'équivalent des superficies « consommées ».

L'objectif du laboratoire est d'inventer l'urbanisme de demain, en conciliant des approches et des logiques potentiellement contradictoires : la zéro artificialisation nette fondée sur la prise en compte de la fonctionnalité des milieux naturels, les besoins et les attentes des habitants, l'identité paysagère du Parc et les processus de production de logements par les opérateurs.

Ainsi, un urbanisme plus dense, viable et vivable est à construire aussi bien pour les grandes agglomérations que pour les centre-bourgs, la démarche s'appuiera sur trois ou quatre opérations « test » pour expérimenter une approche de zéro artificialisation fondée sur la prise en compte de la fonctionnalité des milieux naturels et sur des retours d'expériences d'opérations urbaines exemplaires.

Renforcer le lien avec les entreprises des communes du Parc

Le renforcement du lien avec les entreprises des communes est une des 5 orientations stratégiques votées en 2018 par le syndicat mixte du Parc. La démarche prospective menée en 2019 a également mis en évidence l'importance de la mobilisation des entreprises pour réussir la transition écologique du territoire.

L'objectif est de mobiliser et accompagner les entreprises des communes du Parc afin qu'elles deviennent actrices à part entière dans la mise en œuvre de la charte 2014-2029.

Cette approche doit en effet permettre, à minima, que les acteurs économiques participent pleinement à la protection des patrimoines et, si possible, qu'ils fassent de cette approche intégrée une opportunité économique et par conséquent un axe de valorisation et de marketing territorial.

Ce projet constitue pour le syndicat mixte du Parc une démarche nouvelle et innovante, ses relations aux entreprises étant aujourd'hui principalement limitées à la sphère agricole et touristique, l'enjeu va être de toucher des cœurs d'activité actuellement peu ou pas sollicités (par exemple le secteur industriel).

Ce projet s'articule autour de 3 axes de travail :

- 1. La mobilisation des entreprises autour d'un partage des enjeux du territoire**
- 2. La définition d'une offre de service du syndicat mixte permettant de répondre aux besoins d'accompagnement des entreprises**
- 3. L'engagement des entreprises dans le soutien aux projets du Parc, notamment à travers le développement du mécénat.**





Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique

Les EPCI à fiscalité propre se sont engagés dans la mise en œuvre de politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers la mise en place de PCAET (plan climat air énergie territorial).

Au-delà des activités humaines, la démarche prospective a mis en évidence l'enjeu de résilience des milieux naturels au regard du changement climatique afin de maintenir au mieux leurs services écosystémiques.

Le syndicat mixte du Parc souhaite ainsi s'engager, en complémentarité des démarches engagées par les EPCI.

Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du territoire

Si les éléments de connaissance scientifique ne peuvent à eux seuls permettre une mobilisation autour de l'adaptation au changement climatique, deux thématiques essentielles au devenir des marais sont à explorer :

- l'identification précise des services écosystémiques rendus par les zones humides du territoire (stockage du carbone, gestion des inondations...) et les trajectoires potentielles d'évolution au regard des pressions liées au changement climatique
- l'évaluation des productions de biomasse et l'évolution des dynamiques sédimentaires des marais permettant d'évaluer le risque d'un atterrissement du marais
- Ces réflexions doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau de suivi des données climatiques et biologiques permettant de détecter les changements, de comprendre leurs causes sous-jacentes, de les partager et d'agir en conséquence.

Dépassant les zones humides du Parc, ces problématiques concernent l'ensemble des zones humides de l'estuaire de la Loire et plus largement de la Loire-Atlantique et nécessitent une construction partagée d'un programme de recherche avec l'appui du Conseil scientifique du Parc et de membres du GIEC Pays de la Loire.

Expérimenter une démarche d'adaptation du territoire

En s'inscrivant dans la démarche engagée dans le cadre du projet LIFE NaturAdapt, le syndicat mixte du Parc souhaite réinterroger les modalités de gestion du site Natura 2000 Brière/Brivet en intégrant les enjeux du changement climatique.

Il s'agit de décliner sur notre territoire la méthode construite lors de la première phase du projet LIFE par RNF afin d'adopter des modalités de gestion, de planification et de gouvernance adaptatives dans un contexte de changement climatique.

La démarche s'appuie sur une étude climatique, une concertation des différents acteurs impliqués dans la gestion (services de l'Etat, collectivités, usagers, agriculteurs...), d'écriture ensemble des récits d'adaptation puis de confronter ces éléments au document de gestion actuelle.

Le syndicat mixte du Parc portera ainsi une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du projet Life Natur'Adapt' fin 2020.

Animer le laboratoire « Préparer l'adaptation au changement climatique »

L'accélération du changement climatique constitue un défi particulièrement complexe pour la Brière, dans la mesure où ses impacts seront systémiques, et qu'ils introduiront davantage d'incertitude et de risque. Le défi posé aux politiques publiques est immense : comment apporter des réponses plus globales et coordonnées ? Comment intégrer l'incertitude et le risque dans les politiques, mais aussi dans le comportement des différents acteurs

L'objet du laboratoire est de construire progressivement une doctrine en matière de stratégie d'adaptation au changement climatique, sur la base d'expérimentations permettant de faire un aller-retour entre principes d'intervention et modalités d'application concrète.

Le processus pourrait s'organiser en trois étapes pensées de manière itérative :

- l'explicitation des effets actuels et prévisibles du changement climatique sur le territoire (croisement entre les représentations et perceptions des acteurs ; et les analyses / données « froides » sur le changement climatique)
- la définition d'un objectif souhaitable pour le groupe : « que voulons-nous conserver sur le territoire, dans ce contexte d'accélération du changement climatique ? »
- l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique.

Le laboratoire permettra de croiser les expériences menées sur la partie littorale et estuarienne du territoire pilotées par la CARENE et Cap Atlantique et celles liées aux marais et au rétro littoral portées par le syndicat mixte du Parc.

Sensibiliser et mobiliser les habitants

La question climatique n'a été que très peu abordée aujourd'hui dans les projets culturels et de médiation mis en œuvre par le syndicat mixte du Parc.

Le syndicat mixte du Parc souhaite mobiliser son savoir-faire, son expérience, sa proximité avec les communes et les habitants, ses réseaux d'acteurs citoyens et associatifs sur les enjeux de changement climatique et de transition.

Il souhaite favoriser la coopération entre des entités et des modes de travail différents entre le monde de la culture et de la transition énergétique à l'occasion de nouvelles coopérations qui pourraient notamment s'inscrire dans les projets culturels de territoire portés par les EPCI. Un premier projet émerge avec la mise en place d'un « Cabaret Climatique » mené à l'échelle inter Parc, piloté par le Pnr Loire Anjou Touraine.

De même, cette thématique serait inscrite dans les évènementiels et projets éducatifs mis en œuvre directement par le syndicat mixte.





Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire

Le Parc naturel régional est composé de plus de 60% de milieux agricoles, principalement issus d'une activité d'élevage qui a dû s'adapter à des milieux humides contraignants et qui a façonné les paysages dont une grande partie de la biodiversité remarquable est inféodée. Il est donc indispensable de comprendre, soutenir et valoriser les pratiques extensives favorables à la biodiversité de cette activité économique, parfois fragilisée.

Préserver et valoriser l'élevage durable garant des paysages et de biodiversité

Dans la charte du Parc, bien que beaucoup d'actions soient liées à cette activité essentielle, l'approche reste partielle, non coordonnée avec des moyens d'actions disparates. Aujourd'hui, dans un souci d'efficacité, une vision systémique, globale et partagée avec des moyens dédiés et pérennes s'avèrent indispensables pour pouvoir répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Nous proposons ainsi la mise en place d'un plan élevage centré autour de 4 axes :

LA PÉRENNISATION DE L'ÉLEVAGE DE MARAIS

La préservation de l'élevage extensif au cœur de la Brière, indispensable à l'expression d'une biodiversité remarquable constitue un enjeu majeur. A court et moyen terme (5 ans), on peut anticiper le risque d'une déprise agricole forte sur ce milieu très contraignant, du fait du non-remplacement des éleveurs partis en retraite.

Cela nécessite tout d'abord d'identifier et d'activer tous les leviers : soutien économique (MAEC, ICHN, ...), foncier, recherche ...par la mobilisation et la coordination des actions d'un ensemble d'acteurs compétents (EPCI, parc, chambre d'agriculture, commission syndicale, association d'éleveurs, monde de la recherche...) afin de :

- Mieux comprendre les systèmes d'élevage et les solutions mises en œuvre de manière empirique ou qui pourraient être mises en œuvre par les éleveurs. La gestion de ces milieux très particuliers nécessite de trouver des pratiques adaptées, innovantes et atypiques.
- Étudier la durabilité des systèmes d'élevage au regard de la vulnérabilité climatique.
- Valoriser et transmettre les savoir-faire.
- Travailler sur l'installation et la transmission.
- Trouver des solutions foncières et d'aménagement pastoraux facilitant l'accès et l'exploitation de ces milieux
- Accompagner les agriculteurs dans la prise en compte et l'adaptation de leurs pratiques au regard des risques de perte fourragère et risques sanitaires liés au développement des espèces invasives.
- Certaines de ces actions pourraient être appliquées en partie au marais du Mès avec l'objectif de renforcer le lien entre biodiversité et élevage sur le marais du Mès.

LA PÉRENNISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES À FORTES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES

Le syndicat mixte du parc est opérateur du programme agri-environnemental et climatique (PAEC). A ce titre, il définit et accompagne les agriculteurs dans la mise en place des mesures agri-environnementales sur les sites Natura 2000. Ce dispositif constitue un levier essentiel pour préserver des pratiques favorables à la biodiversité et mobilise des fonds européens et de l'Etat (plus de 4 millions d'euros bénéficiant à une centaine d'exploitations) importants pour l'équilibre économique de nombreuses exploitations. En outre, le territoire bénéficie depuis 2019 de l'ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturel) permettant d'accorder des moyens supplémentaires pour faciliter l'exploitation de ces milieux.

Les enjeux pour la suite sont de :

- Conforter le syndicat mixte dans son rôle d'opérateur agri-environnemental et déployer le dispositif de MAEC
- Accompagner les exploitants agricoles au niveau technique dans leur mobilisation des MAEC. Ce rôle de proximité est essentiel pour les agriculteurs en les sécurisant dans la mise en œuvre des mesures et pour le syndicat mixte pour établir un lien de confiance avec les exploitants et disposer de données et remontées de terrain, indispensables à l'action.
- Expérimenter des mesures spécifiques aux particularités du territoire (MAEC Jussie, MAEC entité collective)
- Articuler MAEC/ICHN : Les mesures mises en œuvre concernent essentiellement le marais alors que les enjeux inhérents aux milieux bocagers sont également très importants. Ainsi il serait aussi important, dans le cadre du nouveau PAEC, de mettre en place des mesures spécifiques du bocage (haies, prairies) et développer une vision cohérente et concertée à l'échelle du parc qui parait appropriée pour développer le label bois énergie.

LA VALORISATION DE L'ÉLEVAGE ET SES PRODUITS

- Par des évènements « grand public »

Afin de porter à connaissance le rôle de l'élevage dans la préservation des milieux, promouvoir les filières animales, un évènement grand public autour de l'élevage à l'instar de celui organisé dans le parc du marais poitevin pourrait être organisé en Brière : village de races locales, promotion filière VB Brière, repas, ateliers culinaires, transhumance... Aussi, l'inscription du territoire et l'organisation (annuelle ou tous les deux ans) au concours général agricole des pratiques agro-écologiques serait tout à fait cohérent avec les objectifs de valorisation de l'élevage.

- Par la labellisation et l'inscription dans des filières qualité

Ce point concerne le soutien à la filière viande bovine de Brière via une aide d'urgence pour les acteurs de la filière, le rapprochement avec d'autres labels, un plan commercial et marketing plus ambitieux.

Outre cette filière, il s'agirait aussi d'encourager le développement et la conversion en AB de toutes les exploitations d'élevage en étudiant les potentialités de développement de l'AB: volonté exploitants, freins, opportunités... et de soutenir et suivre des projets de différenciation comme l'IGP « Gwell ».



- Par la différenciation territoriale et gastronomie

Dans la logique de la théorie de marketing territorial du « panier de biens », la différenciation territoriale par la gastronomie est un levier important de création de valeur pour les productions associées. Cela passe par une étude du patrimoine gastronomique afin de créer une identité gastronomique au territoire. Les produits animaux y auraient une forte place. Cela pourrait aboutir à une valorisation associant des chefs ou des artisans comme un concours de recettes/ chefs/ élèves (CFA, Saint-Anne, lycée agricole de Guérande)...

- Par l'encouragement aux porteurs de projets de diversification

Le syndicat mixte du Parc ne peut pas mobiliser des dispositifs d'aides publiques pour aider certains projets de diversification agricole (laboratoires de transformation...). Néanmoins, il peut s'associer à des plateformes de financement participatif afin de donner plus de visibilité à certains projets sur son territoire, voir à l'instar d'autres parcs naturels régionaux, lancer des appels à projets afin de créer une dynamique territoriale, avec prise en charge des frais de dossiers.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DOMESTIQUE À TRAVERS LES RACES LOCALES

Les races locales à vocation rustique, intrinsèquement liées à un territoire et adaptées à ses contraintes, représentent un patrimoine génétique domestique précieux. Le parc naturel régional de Brière est le berceau du renouveau de la race ovine « Lande de Bretagne » mais abrite plusieurs autres races comme la vache nantaise, la bretonne pie noir, la volaille « noir de chaland »...

Le Parc naturel régional peut représenter un atout dans la valorisation de ces races, par son rôle de vitrine. Plusieurs actions peuvent être développées en partenariat avec le CRAPAL et les associations d'éleveurs :

- En développant des actions de sensibilisation auprès du grand public et des collectivités pour montrer l'importance des races locales
- En participant au développement des élevages par l'organisation de café installation à destination des jeunes agriculteurs ;
- En développant et en valorisant une filière «landes de Bretagne».

Construire et s'impliquer dans une stratégie alimentaire territoriale

Des actions sont menées depuis plus d'une dizaine d'années par le territoire sur le thème de l'alimentation avec un fort dynamisme des acteurs institutionnels et associatifs.

Le dispositif des «PAT» mis en place par le ministère de l'agriculture en 2016 dans le cadre du PNA offre un «cadre» qui a un effet catalyseur/ levier et les acteurs du territoire s'en sont saisis en 2017 à travers le projet LOCALITERR.

Ce dernier, lauréat au titre du PNA, devait avoir une envergure différente avec une dimension structurante plus forte mais a dû être réadapté en 2019, à la demande des services de l'Etat, suite au dépôt de bilan de la légumerie de Savenay qui était au cœur du projet.

Le parc et les partenaires ont donc redéfini un projet construit autour de deux axes :

- Un axe de mobilisation de familles d'acteurs autour de l'approvisionnement local et la création d'outils pédagogiques
- Un axe filières «maraîchage» et «viande bovine» pour que ces dernières répondent aux besoins de la restauration collective

Ce projet a été de nature à engager des dynamiques, à avancer sur un certain nombre de points mais sa portée est limitée.

L'engagement du territoire dans une véritable dynamique de transition alimentaire demande en effet de changer d'échelle, de dimensionner le projet différemment avec une gouvernance adaptée et sur un temps long.

Le syndicat mixte du Parc propose aux collectivités du territoire d'animer la construction et la mise en œuvre d'un PAT global à l'échelle Parc et inter-EPCI. Ce projet intégrateur, porté par un consortium PARC-EPCI, s'appuierait sur des actions multipartenaires, chacun gardant la maîtrise d'ouvrage des actions sur lesquelles il est compétent, à l'instar du contrat territorial dans le domaine de l'eau.

Outre un impact plus important, cette dimension stratégique et opérationnelle large permettra également de faciliter les synergies avec d'autres PAT comme le PAT Nantes Métropole ou du Pays de Retz.



Projet phare.4



Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature

Le Parc naturel régional mène une politique d'accompagnement des collectivités et des prestataires pour construire une offre touristique compatible avec la sensibilité d'un environnement naturel exceptionnel et fragile, tout en répondant aux attentes des visiteurs.

Un important travail a été conduit pour favoriser une offre écoresponsable et valorisant les patrimoines du territoire. Ce programme a compté notamment sur la réhabilitation qualitative d'équipements de découverte (sentiers de GRP Tour de Brière) et la promotion et mise à disposition d'outils (Carte IGN, salon du Birdwatching Fair, e-immersion en Brière...)

Pour les années à venir, il convient de renforcer l'action de coordination de projets et d'actions pour un développement harmonieux du territoire.

La place du Parc en tant que garant d'une démarche qualité est également à souligner et plusieurs dispositifs peuvent être associés à cet engagement.

Finaliser le déploiement du schéma d'interprétation des patrimoines

La stratégie de découverte du territoire proposée par le Parc s'organise autour d'un schéma directeur d'interprétation des patrimoines. Cet outil pose ainsi les bases d'une démarche de développement tournée vers l'ensemble des patrimoines naturels et culturels du territoire, mettant en évidence les potentiels et les enjeux à l'échelle du Parc tout en conservant une relation forte aux communes.

LES PARCOURS NUMÉRIQUES DE DÉCOUVERTE

Après une phase de structuration des deux pôles majeurs (Kerhinet/Bréca – Rozé/Fédrun) largement engagée lors de la première période de la charte, il convient désormais de décliner le schéma sur l'ensemble des communes du Parc à travers la mise en place de « parcours de découverte numérique ».

Une première phase d'appropriation du schéma auprès des instances et des élus communaux, permettra d'engager les réflexions et la création du dispositif numérique de parcours découverte.

Les parcours découverte représentent une phase très opérationnelle de ce dossier qui vise à offrir au territoire, aux habitants, aux visiteurs un dispositif ludique dès 2021.

LES RENDEZ-VOUS DU PARC

Au-delà de l'aménagement de sites ou d'outils de découverte, le schéma d'interprétation du territoire insiste sur le développement d'actions de médiation avec les partenaires et acteurs locaux.

Cette offre de médiation participe au rayonnement des acteurs, du Parc, des équipements et points d'attraction du territoire.

Les rendez-vous du Parc rassemblent aujourd'hui quelques 70 acteurs locaux pour environ 350 journées d'animations. La nature des animations est variée mais répond à un cahier des charges spécifique soumis à un jury composé d'élus et de techniciens du Parc. Intégrer les rendez-vous du Parc permet aux partenaires de bénéficier de conseils, de lieux, d'une communication et d'une visibilité et de garantir un niveau.

LA VALORISATION DES PORTS ET DU GRP TOUR DE BRIÈRE

Points stratégiques et symboliques de l'accès au patrimoine du marais, une attention particulière est portée sur les ports de Brière. Après avoir établi un état des lieux sur l'ensemble d'entre eux, des discussions

avec chaque commune concernée permettra de définir une stratégie collective pour leur valorisation. Traversés par le GRP Tour de Brière, il s'agit par exemple de réfléchir à l'implantation de services aux visiteurs, mais plus globalement de programmer la requalification des aménagements des ports les plus touristiques, d'harmoniser et rationaliser leur signalétique routière et les dispositifs de médiation ; mais aussi de faire émerger de nouveaux projets, sur les ports moins connus notamment.

PORTAIL CARTOGRAPHIQUE D'ACCÈS AU TERRITOIRE

A l'instar de nombreux autres Parcs naturels, le syndicat mixte du Parc va déployer un portail cartographique d'accès au territoire basé sur le logiciel libre Géotrek.

Cet outil numérique permettra de mettre en avant les différents sites et acteurs du territoire et sera la vitrine, l'outil pratique et concret d'accès aux réalisations du schéma d'interprétation :

- Sentiers et sites d'interprétation
- Sélection de sentiers de randonnée en Brière et Presqu'île
- Sentiers et points d'intérêt « Où observer les oiseaux ? »
- Cartographie des ports de Brière
- Points d'intérêts/d'observations (belvédères, fenêtres sur les marais, villages de chaumières, mégalithes)
- Musées et lieux de visite (avec sous-catégorie valeurs parc)
- Sentiers d'interprétation des patrimoines : parcours existants communaux et intercommunaux
- Parcours numériques thématiques
- Immersion en Brière, Ecobalade
- Parcours numériques de découverte (à venir en 2021).
- Prestataires touristiques labellisés « valeurs parc »
- Hébergement en Gîtes / restauration (uniquement valeur parc)
- Promeneurs chaland labellisés valeur parc (lieux de départ)
- Production locale et savoir-faire
- Producteurs locaux / producteurs en circuit courts (avec sous-catégorie valeurs parc)
- Artisanat et des savoir-faire (avec sous-catégorie valeurs parc)
- Agenda des rendez-vous du Parc

Développement et pérennisation de la Marque-Parc

La marque "valeurs parc naturel régional" est un outil mis en œuvre dans les parcs naturels régionaux leur permettant de reconnaître et valoriser des professionnels ou des structures qui répondent aux valeurs du parc et participent à son rayonnement.

Depuis 2016, le parc naturel régional de Brière mène une stratégie de développement et de mise en valeur de la marque qui concerne actuellement 70 professionnels : éleveurs, promeneurs, hébergeurs, restaurateurs, artisans d'art et bientôt les sites de visites.

Pour les prochaines années, le syndicat mixte du Parc renforcera

- le développement de la marque et la diversification des familles d'acteurs impliquées
- la mise en valeur des marqués Valeurs Parc et à travers eux la promotion du territoire
- la mise en réseau de ces acteurs dans une démarche de développement territorial

Outils et expertise pour la médiation nature et culture

DES COLLECTIONS ET DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA MÉDIATION

Les collections du Parc naturel régional de Brière s'apparentent le plus souvent aux traditions régionales et donc briéronnes ; elles concernent plus spécifiquement le domaine de l'ethnologie. Le syndicat mixte du Parc possède également une collection d'animaux naturalisés.

Les sites de visite sont particulièrement riches en objets qui se rapportent à la vie quotidienne en Brière aux XIXe et XXe siècles. Il faut y ajouter un fonds d'archives et de documents iconographiques. Nous estimons à environ 3300 le nombre total d'objets (hors iconographie) présents sur les sites du Parc.

A ce jour les sites de visites incluant des objets issus de la collection du Parc sont : Maison de la Mariée et Chaumière Briéronne sur l'île de Fédrun (Saint-Joachim), Maison du Parc de Kerhinet (Saint-Lyphard) – exposition permanente.

UNE MISE EN RÉSEAU NÉCESSAIRE

Les objets de collection du Parc souffrent d'un problème de conditionnement dans des réserves inadap-tées. L'inventaire n'a pas été mis à jour régulièrement et nécessite une refonte complète. Un programme de restauration des œuvres doit être envisagé afin de sauvegarder les biens les plus exceptionnels. Cette problématique est partagée à l'échelle du territoire par d'autres musées de France (musées de Guérande, des marais salants et écomusée de Saint-Nazaire), mais également pour des collections associatives (musée des oiseaux de Trignac, musée de la marine en bois de Montoir-de-Bretagne).

Des réflexions sont engagées sur la mutualisation d'un logiciel d'inventaire des collections, sur des ré-serves mutualisées et sur un poste de régisseur des collections mutualisé.

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

A ce jour et depuis 2005, les collections labellisées Musée de France du Parc ne font pas l'objet d'un plan de conservation voir de restauration en l'absence de personnel qualifié pour cette tâche.

Un chantier des collections a été enclenché en 2020 et nécessite un suivi sur les points suivants:

- suivi du récolement et mise à jour de l'inventaire global
- diagnostic de restauration pour la Maison de la Mariée, avec restauration d'urgence de pièces identifiées.
- réalisation d'un diagnostic hydrométrique (taux d'humidité, présence de salpêtre) et préconisation d'un plan de conservation pour les pièces exposées.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale à décliner dans un futur projet scientifique et culturel du Syndicat Mixte.

MÉDIATION DES PUBLICS

Que leurs finalités soient éducatives, récréatives, sociales et/ou citoyennes, la médiation des publics fait interagir les missions du syndicat mixte, les habitants et les acteurs du territoire.

Voulant œuvrer tant sur le registre du sens, de l'appropriation culturelle que sur celui du vivre ensemble, la médiation culturelle s'inscrit dans une double perspective de démocratisation culturelle (accès du plus grand nombre aux patrimoines culturels et naturels, à la création artistique, aux ressources culturelles) et de démocratie culturelle (appropriation symbolique, valorisation des expressions culturelles des populations et de la culture des gens, développement social et émancipation des citoyens, acculturation aux changements globaux)

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Projets Culturels de Territoire portés par le Département et les agglomérations. Le syndicat mixte y apporte sa contribution en soutenant les fiches actions qui font référence à nos patrimoines naturels et culturels à travers des résidences d'artistes, des actions édu-catives, de la diffusion et de la programmation.

Projet phare.5



Favoriser l'emploi des matériaux bio et geosourcés et le développement d'économies circulaires couverture en chaume

Le maintien de la filière « couverture en chaume » est un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine exceptionnel des chaumières du Parc naturel régional de Brière, qui contribue à son identité (patrimoines bâti, naturel et immatériel) et à son attractivité, notamment touristique, mais aussi pour la construction durable.

Depuis 2018, un programme, visant à comprendre et enrayer le phénomène de dégradations prématurées des couvertures en chaume, a permis d'identifier les leviers à actionner, avec l'ensemble des acteurs, pour faire face aux enjeux soulevés : structuration de la filière chaume autour de règles professionnelles, transmission d'un savoir-faire spécifique et recrutement de nouveaux artisans localement, (in)formations et soutien des propriétaires, collectivités, maîtres d'œuvre et d'ouvrage, etc.

Le syndicat mixte du Parc maintient son rôle d'animation et de mobilisation des acteurs autour des actions engagées afin de :

Au niveau national et à moyen terme :

Valider les règles professionnelles « couverture en chaume » auprès de l'AQC, intégrant les spécifications relatives à la qualité du matériau ainsi qu'à sa mise en œuvre, ce qui implique la réalisation des essais techniques nécessaires et la mise en place d'une formation dédiée

Relancer une formation initiale en apprentissage, et obtenir une mention complémentaire "chaume" au CAP de couvreur, afin de favoriser la transmission des savoir-faire et la reprise d'activités

Au niveau local et à court terme :

- Mettre en place des aides financières spécifiques à la réfection des toitures en chaume, coordonnées à l'échelle du Parc
- Disposer d'un dispositif de diagnostic des toitures permettant de valider la nécessité de réaliser des travaux et suivre l'évolution du phénomène
- Mobiliser les chaumiers intervenant sur le territoire pour qu'ils s'engagent dès maintenant à intégrer les critères de qualité et de traçabilité du chaume (signature d'une charte ou déclinaison de la marque « Valeurs Parc » pour les couvreurs chaumiers)
- Explorer la mise en place d'une filière d'approvisionnement collective permettant de garantir la qualité du chaume mis en œuvre sur le territoire.

Favoriser le développement d'autres emplois du roseau et des matériaux bio et géo sourcés :

La valorisation des ressources locales est indispensable pour répondre aux enjeux environnementaux et humains de demain. Or, la Brière dispose de patrimoines d'intérêts écologiques et économiques notables : matériaux bio/géo-sourcés à faible impact et savoir-faire spécifiques.

Le roseau a de nombreux avantages (thermiques, phoniques, physiques...). Selon sa qualité, il peut être employé en couverture, mais aussi comme isolant ou comme biomasse, et son exploitation permet l'entretien des paysages de roselières. La structuration d'une économie circulaire du roseau permettrait de :

- diversifier les emplois du roseau et conforter un savoir-faire traditionnel
- structurer une filière d'élimination/valorisation des déchets de couverture
- relancer une exploitation historique des roselières locales (et alentours ?), à une échelle non industrielle raisonnée

En consolidant ou faisant émerger d'autres filières locales comme la terre crue, la paille, le chanvre ou encore le bois, c'est une offre résiliente que l'on propose à l'éco-construction / rénovation du territoire :

- établir une cartographie des acteurs et ressources du territoire en faveur d'une construction durable
- relayer les initiatives territoriales
- proposer un chantier démonstrateur des savoir-faire, support de formations

Ces perspectives intègrent de nombreux enjeux tels que l'usage des matériaux bio/géo-sourcés, l'intégration des constructions dans le paysage et l'amélioration de leur efficacité énergétique, le développement de l'emploi local, notamment pour les personnes en insertion, et la montée en compétences des artisans du bâtiment pour garantir la qualité des travaux et une architecture contemporaine adaptée.

Construire et stimuler une citoyenneté active



La mobilisation des citoyens s'inscrit naturellement dans la mise en œuvre de chacun des projets présentés en amont.

L'enjeu est néanmoins de renforcer cette mobilisation, d'élargir les publics habituellement touchés et d'impliquer réellement la population dans les transformations nécessaires de la société et du territoire.

Pour ce faire nous avons besoin d'approfondir la connaissance des attentes des habitants, d'explorer de nouveaux outils et méthodes de co-construction et de mise en œuvre de projet tout en continuant à s'appuyer sur une stratégie collective de sensibilisation et d'éducation.

Mieux appréhender les attentes des habitants et les leviers de mobilisation à travers une étude sociologique

La réalisation d'une étude permettant de mieux connaître les habitants du territoire et leurs attentes aurait dû être initiée lors des trois premières années de la charte. Non réalisée, cette étude est encore plus d'actualité aujourd'hui au regard des changements globaux importants survenus ces dernières décennies et qui nous attendent pour demain.

Au-delà de l'état des lieux des attentes de la population, cette étude doit permettre d'identifier les leviers d'une mobilisation large des habitants afin de les impliquer dans l'avenir de leur territoire, et ainsi de formuler une stratégie du changement.

La méthodologie de l'enquête reste à construire, mais celle-ci devra s'appuyer sur une consultation très large des habitants du territoire permettant de sortir des sphères habituelles de contacts du syndicat mixte du Parc et s'appuyer sur une analyse fine portée par une équipe de sociologues.

Expérimenter de nouvelles formes de mobilisation dans le cadre du Laboratoire « Accélérer la mobilisation pour la transition »

L'objet du laboratoire est de contribuer à faire émerger des postures et des pratiques de coopération, de « faire ensemble ». Cette transition de la gouvernance des projets au sein du territoire constituera un levier au service de la transition écologique.

Dans un premier temps, les travaux du laboratoire s'appuieront sur une expérimentation autour de projets d'aménagement ou d'animation des ports briérons.

Cette expérimentation permettra de tester :

- de nouvelles modalités de mobilisation des habitants et acteurs locaux,
- la construction d'un cadre clair pour le processus de co-construction des projets d'aménagement (objectifs, rôle de chacun, cadre de la coopération, arbitrage et choix politiques, etc.)
- l'ingénierie permettant de nourrir et soutenir la mobilisation : construction de récits positifs et fédérateurs, concrétisation rapide de réalisations (enjeu des petites victoires)...
- Le travail autour de l'aménagement des ports constitue une première étape, qui doit permettre de faire émerger des enseignements méthodologiques. A terme, il s'agit de pérenniser et de déployer une ingénierie de la transition fondée sur cette implication collective.

Conforter l'offre territorial d'éducation et de médiation

L'éducation des plus jeunes à l'environnement et au développement durable et la sensibilisation de tous aux patrimoines de notre territoire constituent un creuset pour la mobilisation et l'engagement des citoyens.

L'action du syndicat mixte dans ce domaine a été conforté en 2018. Après la rencontre des principaux acteurs de la médiation et de l'éducation sur le territoire et la réalisation d'un état des lieux de l'offre de médiation sur le territoire, les élus du syndicat mixte du Parc ont validé une stratégie renouvelée visant à renforcer et développer la médiation sur le Parc, le syndicat mixte du Parc assurant un rôle de coordinateur territorial.

Dans le domaine de l'éducation, le syndicat mixte du Parc coordonne désormais la construction et la coordination d'une offre pédagogique territoriale et assure sa diffusion auprès des établissements scolaires.

Dans les années à venir, le syndicat confortera le dispositif des projets fédérateurs, s'impliquera plus fortement dans des interventions dans le secondaire et envisagera la qualification des offres éducatives de ses partenaires à travers le référentiel Prestations éducatives de la marque Valeurs Parc et des outils développés par le GRAINE Pays de la Loire.

Un dispositif complémentaire d'éducation sera construit et proposé, il se situera entre l'intervention ponctuelle et le projet fédérateur à l'année et sera ouvert au-delà des établissements scolaires à toutes structures d'animation jeunesse (centre de loisirs, conseil municipal d'enfants ou de jeunes...)

En complément de ces projets « pédagogiques scolaires », le syndicat mixte du Parc structure et promeut une offre d'animation nature sur le territoire à destination du « grand public » en s'appuyant sur l'appel à projet annuel lancé dans le cadre des « Rendez-vous du Parc », ce programme qui se consolide année après année à aujourd'hui vocation à couvrir l'ensemble des communes du Parc.





Notre
bio
sphère

En route vers un titre mondial



© 2021 - Conception et réalisation : Parc naturel régional de Brière

www.parc-naturel-briere.com

